



OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2022-078

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé Occitanie / DOSA-PSH

R76-2022-05-23-00147 - ARRETE N°2143 CLINIQUE DU DR JEAN CAUSSE GARANTIE DE FINANCEMENT 2021 (2 pages)	Page 4
R76-2022-05-23-00148 - ARRETE N°2146 CRF LE VAL D'ORB GARANTIE DE FINANCEMENT 2021 (2 pages)	Page 7
R76-2022-05-23-00149 - ARRETE N°2148 MAISON DE REPOS LE COLOMBIER GARANTIE DE FINANCEMENT 2021 (2 pages)	Page 10
R76-2022-05-23-00150 - ARRETE N°2155 CLINIQUE RECH GARANTIE DE FINANCEMENT 2021 (2 pages)	Page 13
R76-2022-05-23-00153 - ARRETE N°2164 CLINIQUE FONTFROIDE GARANTIE DE FINANCEMENT 2021 (2 pages)	Page 16
R76-2022-05-23-00151 - ARRETE N°2168 CLNIQUE FONT REDONDE GARANTIE DE FINANCEMENT 2021 (2 pages)	Page 19
R76-2022-05-23-00152 - ARRETE N°2175 MAIS ENF DIETETIQUE THERMALE GARANTIE DE FINANCEMENT 2021 (2 pages)	Page 22
R76-2022-05-23-00154 - ARRETE N°2180 HAD MEDIHAD GARANTIE DE FINANCEMENT 2021 (2 pages)	Page 25
R76-2022-05-23-00155 - ARRETE N°2184 CLINIQUE SENSEVIA GARANTIE DE FINANCEMENT 2021 (2 pages)	Page 28
R76-2022-05-23-00156 - ARRETE N°2190 CLINIQUE DU ROUSSILLON GARANTIE DE FINANCEMENT 2021 (2 pages)	Page 31
R76-2022-05-23-00159 - ARRETE N°2191 CLINIQUE ST JOSEPH DE SUPERVALTECH GARANTIE DE FINANCEMENT 2021 (2 pages)	Page 34
R76-2022-05-23-00158 - ARRETE N°2197 CRF CENTRE HELIO MARIN LE FLORIDE GARANTIE DE FINANCEMENT 2021 (2 pages)	Page 37

ARS OCCITANIE / DOSA-PSH

R76-2022-05-23-00144 - ARRETE 2022-2084 CL NEPHRO ST EXUPERY UAD TOULOUSE SANS Garantie Financement OQN 2021 (2 pages)	Page 40
R76-2022-05-23-00145 - ARRETE 2022-2113 CL NEPHRO ST EXUPERY TLS LE CRIVAIN GF OQN 2021 (2 pages)	Page 43
R76-2022-05-23-00146 - ARRETE 2022-2139 CL ST JEAN SUD DE FRANCE Garantie Financement OQN 2021 (2 pages)	Page 46
R76-2022-05-30-00002 - ARRETE 2022-2432 CHIVA Tarifs Journaliers de Prestations (2 pages)	Page 49
R76-2022-05-30-00003 - ARRETE 2022-2478 CH Lodève Tarifs Journaliers de Prestations (2 pages)	Page 52
R76-2022-05-30-00004 - ARRETE 2022-2480 CH Vic-Fezensac Tarifs Journaliers de Prestations (2 pages)	Page 55

ARS OCCITANIE / DUQUALE

- R76-2022-05-25-00003 - Arrêté n°2022-2270 du 25 mai 2022 portant composition du conseil territorial de santé du Lot (7 pages) Page 58
- R76-2022-05-23-00160 - Arrête n°2022-2366 modifié du 23mai 2022 portant composition du conseil territorial de sante de l'Aveyron (3 pages) Page 66

DDT34 / Economie agricole

- R76-2022-02-03-00008 -
ARDC-34221000-RAYMOND-AUTORISATION-D-EXPLOITER (1 page) Page 70

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de Bordeaux /

- R76-2022-03-26-00007 - Arrêté portant nomination de la composition du conseil d'administration de la CAF de Hautes-Pyrénées (3 pages) Page 72
- R76-2022-03-26-00002 - Arrêté portant nomination de la composition du conseil d'administration de la CAF de l'Ariège (3 pages) Page 76
- R76-2022-03-26-00003 - Arrêté portant nomination de la composition du conseil d'administration de la CAF de l'Aveyron (3 pages) Page 80
- R76-2022-03-26-00005 - Arrêté portant nomination de la composition du conseil d'administration de la CAF de la Gers (3 pages) Page 84
- R76-2022-03-26-00004 - Arrêté portant nomination de la composition du conseil d'administration de la CAF de la Haute-Garonne (3 pages) Page 88
- R76-2022-03-26-00009 - Arrêté portant nomination de la composition du conseil d'administration de la CAF de Tarn-et-Garonne (3 pages) Page 92
- R76-2022-03-26-00006 - Arrêté portant nomination de la composition du conseil d'administration de la CAF du Lot (3 pages) Page 96
- R76-2022-03-26-00008 - Arrêté portant nomination de la composition du conseil d'administration de la CAF du Tarn (3 pages) Page 100

RECTORAT / Division de l'expertise et du conseil juridiques et financiers

- R76-2022-05-17-00027 - Arrêté fixant l'objectif d'admission des bacheliers technologiques dans les IUT de l'académie de Montpellier (3 pages) Page 104
- R76-2022-05-17-00028 - Arrêté fixant l'objectif d'admission minimal de bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs des lycées de l'académie de Montpellier (4 pages) Page 108
- R76-2022-05-17-00029 - Arrêté fixant le pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée (7 pages) Page 113
- R76-2022-05-17-00030 - Arrêté fixant le pourcentage minimal de bacheliers retenus résidant dans une académie autre que celle où est situé l'établissement (5 pages) Page 121

SGAMI SUD / Cabinet

- R76-2022-05-31-00002 - Arrêté composition jury examen pro major OPJ 2022 Toulouse (2 pages) Page 127

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2022-05-23-00147

ARRETE N°2143 CLINIQUE DU DR JEAN CAUSSE
GARANTIE DE FINANCEMENT 2021

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022 - 2143

Fixant pour 2021 le montant de la garantie mentionné au IV de l'article 1er ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021 à la CLINIQUE DU DR JEAN CAUSSE,

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, R. 162-31-1 et R. 162-33-1 ;
- VU** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 1^{er};
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- VU** l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 ;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

FINESS EJ : 340000090
FINESS ET : 340780139

Article 1^{er} :

En application du IV de l'article 1er ainsi que des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé, le montant de la garantie de la CLINIQUE DU DR JEAN CAUSSE est fixé au titre des activités de de médecine, chirurgie et obstétrique, d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie comme suit :

Montant pour l'activité hospitalière MCO (hors HAD) de la garantie de financement de l'établissement	7 762 927 €
Montant pour l'activité hospitalière HAD de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière SSR, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière PSY, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant honoraires des médecins salariés pour leur activité externe couverte par la garantie de financement de l'établissement	0 €

Article 2 :

Lorsque le montant des recettes facturées à l'assurance maladie au titre de l'activité réalisée de janvier à décembre 2021 correspondant au périmètre de la garantie tel que défini au IV de l'article 1er et au I des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 est inférieur au montant de la garantie de financement mentionné à l'article 1er, la caisse mentionnée à l'article L. 174-18 du code de la sécurité sociale procède au versement du différentiel à l'établissement en une seule fois.

Le cas échéant, ce versement est minoré du montant des avances décrites à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé non encore récupérées par l'Assurance Maladie à la date du versement et du montant des recettes perçues au titre des mesures d'aide aux entreprises prises en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment celles liées à l'activité partielle en application de son l'article 11.

L'assurance maladie peut opérer une régularisation de ce montant afin de tenir compte des éventuelles modifications des données d'activité remontées par les établissements au titre de l'année 2021 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé.

Article 3 :

Le recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé ou le recours contentieux auprès du secrétariat du tribunal administratif compétent contre le présent arrêté sont à présenter dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Montpellier, le 23 mai 2022

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie


Bertrand PRUDHOMMEAUX

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2022-05-23-00148

ARRETE N°2146 CRF LE VAL D'ORB GARANTIE DE
FINANCEMENT 2021

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022 - 2146

Fixant pour 2021 le montant de la garantie mentionné au IV de l'article 1er ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021 au CRF LE VAL D'ORB,

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, R. 162-31-1 et R. 162-33-1 ;
- VU** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 1^{er};
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- VU** l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 ;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

FINESS EJ : 340798123
FINESS ET : 340780196

Article 1^{er} :

En application du IV de l'article 1er ainsi que des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé, le montant de la garantie du CRF LE VAL D'ORB est fixé au titre des activités de médecine, chirurgie et obstétrique, d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie comme suit :

Montant pour l'activité hospitalière MCO (hors HAD) de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière HAD de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière SSR, de la garantie de financement de l'établissement	4 174 018 €
Montant pour l'activité hospitalière PSY, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant honoraires des médecins salariés pour leur activité externe couverte par la garantie de financement de l'établissement	0 €

Article 2 :

Lorsque le montant des recettes facturées à l'assurance maladie au titre de l'activité réalisée de janvier à décembre 2021 correspondant au périmètre de la garantie tel que défini au IV de l'article 1er et au I des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 est inférieur au montant de la garantie de financement mentionné à l'article 1er, la caisse mentionnée à l'article L. 174-18 du code de la sécurité sociale procède au versement du différentiel à l'établissement en une seule fois.

Le cas échéant, ce versement est minoré du montant des avances décrites à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé non encore récupérées par l'Assurance Maladie à la date du versement et du montant des recettes perçues au titre des mesures d'aide aux entreprises prises en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment celles liées à l'activité partielle en application de son l'article 11.

L'assurance maladie peut opérer une régularisation de ce montant afin de tenir compte des éventuelles modifications des données d'activité remontées par les établissements au titre de l'année 2021 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé.

Article 3 :

Le recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé ou le recours contentieux auprès du secrétariat du tribunal administratif compétent contre le présent arrêté sont à présenter dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Montpellier, le 23 mai 2022

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie


Bertrand PRUDHOMMEAUX

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2022-05-23-00149

ARRETE N°2148 MAISON DE REPOS LE
COLOMBIER GARANTIE DE FINANCEMENT 2021

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022 - 2148

Fixant pour 2021 le montant de la garantie mentionné au IV de l'article 1er ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021 à la MAISON DE REPOS LE COLOMBIER,

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, R. 162-31-1 et R. 162-33-1 ;
- VU** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 1^{er};
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- VU** l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 ;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

FINESS EJ : 340001387
FINESS ET : 340780253

Article 1^{er} :

En application du IV de l'article 1er ainsi que des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé, le montant de la garantie de la MAISON DE REPOS LE COLOMBIER est fixé au titre des activités de médecine, chirurgie et obstétrique, d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie comme suit :

Montant pour l'activité hospitalière MCO (hors HAD) de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière HAD de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière SSR, de la garantie de financement de l'établissement	2 242 159 €
Montant pour l'activité hospitalière PSY, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant honoraires des médecins salariés pour leur activité externe couverte par la garantie de financement de l'établissement	0 €

Article 2 :

Lorsque le montant des recettes facturées à l'assurance maladie au titre de l'activité réalisée de janvier à décembre 2021 correspondant au périmètre de la garantie tel que défini au IV de l'article 1er et au I des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 est inférieur au montant de la garantie de financement mentionné à l'article 1er, la caisse mentionnée à l'article L. 174-18 du code de la sécurité sociale procède au versement du différentiel à l'établissement en une seule fois.

Le cas échéant, ce versement est minoré du montant des avances décrites à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé non encore récupérées par l'Assurance Maladie à la date du versement et du montant des recettes perçues au titre des mesures d'aide aux entreprises prises en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment celles liées à l'activité partielle en application de son l'article 11.

L'assurance maladie peut opérer une régularisation de ce montant afin de tenir compte des éventuelles modifications des données d'activité remontées par les établissements au titre de l'année 2021 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé.

Article 3 :

Le recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé ou le recours contentieux auprès du secrétariat du tribunal administratif compétent contre le présent arrêté sont à présenter dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Montpellier, le 23 mai 2022

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie


Bertrand PRUDHOMMEAUX

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2022-05-23-00150

ARRETE N°2155 CLINIQUE RECH GARANTIE DE
FINANCEMENT 2021

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022 - 2155

Fixant pour 2021 le montant de la garantie mentionné au IV de l'article 1er ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021 à la CLINIQUE RECH,

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, R. 162-31-1 et R. 162-33-1 ;
- VU** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 1^{er};
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- VU** l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 ;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

FINESS EJ : 340000355
FINESS ET : 340780758

Article 1^{er} :

En application du IV de l'article 1er ainsi que des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé, le montant de la garantie de la CLINIQUE RECH est fixé au titre des activités de médecine, chirurgie et obstétrique, d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie comme suit :

Montant pour l'activité hospitalière MCO (hors HAD) de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière HAD de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière SSR, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière PSY, de la garantie de financement de l'établissement	9 146 328 €
Montant honoraires des médecins salariés pour leur activité externe couverte par la garantie de financement de l'établissement	0 €

Article 2 :

Lorsque le montant des recettes facturées à l'assurance maladie au titre de l'activité réalisée de janvier à décembre 2021 correspondant au périmètre de la garantie tel que défini au IV de l'article 1er et au I des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 est inférieur au montant de la garantie de financement mentionné à l'article 1er, la caisse mentionnée à l'article L. 174-18 du code de la sécurité sociale procède au versement du différentiel à l'établissement en une seule fois.

Le cas échéant, ce versement est minoré du montant des avances décrites à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé non encore récupérées par l'Assurance Maladie à la date du versement et du montant des recettes perçues au titre des mesures d'aide aux entreprises prises en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment celles liées à l'activité partielle en application de son l'article 11.

L'assurance maladie peut opérer une régularisation de ce montant afin de tenir compte des éventuelles modifications des données d'activité remontées par les établissements au titre de l'année 2021 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé.

Article 3 :

Le recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé ou le recours contentieux auprès du secrétariat du tribunal administratif compétent contre le présent arrêté sont à présenter dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Montpellier, le 23 mai 2022

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie



Bertrand PRUDHOMMEAUX

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2022-05-23-00153

ARRETE N°2164 CLINIQUE FONTFROIDE
GARANTIE DE FINANCEMENT 2021

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022 - 2164

Fixant pour 2021 le montant de la garantie mentionné au IV de l'article 1er ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021 à la CLINIQUE FONTFROIDE,

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, R. 162-31-1 et R. 162-33-1 ;
- VU** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 1^{er};
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- VU** l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 ;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

FINESS EJ : 340001866
FINESS ET : 340789981

Article 1^{er} :

En application du IV de l'article 1er ainsi que des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé, le montant de la garantie de la CLINIQUE FONTFROIDE est fixé au titre des activités de médecine, chirurgie et obstétrique, d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie comme suit :

Montant pour l'activité hospitalière MCO (hors HAD) de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière HAD de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière SSR, de la garantie de financement de l'établissement	6 650 210 €
Montant pour l'activité hospitalière PSY, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant honoraires des médecins salariés pour leur activité externe couverte par la garantie de financement de l'établissement	790 €

Article 2 :

Lorsque le montant des recettes facturées à l'assurance maladie au titre de l'activité réalisée de janvier à décembre 2021 correspondant au périmètre de la garantie tel que défini au IV de l'article 1er et au I des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 est inférieur au montant de la garantie de financement mentionné à l'article 1er, la caisse mentionnée à l'article L. 174-18 du code de la sécurité sociale procède au versement du différentiel à l'établissement en une seule fois.

Le cas échéant, ce versement est minoré du montant des avances décrites à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé non encore récupérées par l'Assurance Maladie à la date du versement et du montant des recettes perçues au titre des mesures d'aide aux entreprises prises en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment celles liées à l'activité partielle en application de son l'article 11.

L'assurance maladie peut opérer une régularisation de ce montant afin de tenir compte des éventuelles modifications des données d'activité remontées par les établissements au titre de l'année 2021 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé.

Article 3 :

Le recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé ou le recours contentieux auprès du secrétariat du tribunal administratif compétent contre le présent arrêté sont à présenter dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Montpellier, le 23 mai 2022

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie


Bertrand PRUDHOMMEAUX

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2022-05-23-00151

ARRETE N°2168 CLNIQUE FONT REDONDE
GARANTIE DE FINANCEMENT 2021

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022 - 2168

Fixant pour 2021 le montant de la garantie mentionné au IV de l'article 1er ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021 à la CLINIQUE FONT REDONDE,

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, R. 162-31-1 et R. 162-33-1 ;
- VU** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 1^{er};
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- VU** l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 ;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

FINESS EJ : 460006067
FINESS ET : 460006075

Article 1^{er} :

En application du IV de l'article 1er ainsi que des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé, le montant de la garantie de la CLINIQUE FONT REDONDE est fixé au titre des activités de de médecine, chirurgie et obstétrique, d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie comme suit :

Montant pour l'activité hospitalière MCO (hors HAD) de la garantie de financement de l'établissement	777 830 €
Montant pour l'activité hospitalière HAD de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière SSR, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière PSY, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant honoraires des médecins salariés pour leur activité externe couverte par la garantie de financement de l'établissement	11 141 €

Article 2 :

Lorsque le montant des recettes facturées à l'assurance maladie au titre de l'activité réalisée de janvier à décembre 2021 correspondant au périmètre de la garantie tel que défini au IV de l'article 1er et au I des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 est inférieur au montant de la garantie de financement mentionné à l'article 1er, la caisse mentionnée à l'article L. 174-18 du code de la sécurité sociale procède au versement du différentiel à l'établissement en une seule fois.

Le cas échéant, ce versement est minoré du montant des avances décrites à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé non encore récupérées par l'Assurance Maladie à la date du versement et du montant des recettes perçues au titre des mesures d'aide aux entreprises prises en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment celles liées à l'activité partielle en application de son l'article 11.

L'assurance maladie peut opérer une régularisation de ce montant afin de tenir compte des éventuelles modifications des données d'activité remontées par les établissements au titre de l'année 2021 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé.

Article 3 :

Le recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé ou le recours contentieux auprès du secrétariat du tribunal administratif compétent contre le présent arrêté sont à présenter dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Montpellier, le 23 mai 2022

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie



Bertrand PRUDHOMMEAUX

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2022-05-23-00152

ARRETE N°2175 MAIS ENF DIETETIQUE
THERMALE GARANTIE DE FINANCEMENT 2021

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022 - 2175

Fixant pour 2021 le montant de la garantie mentionné au IV de l'article 1er ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021 à la MAISON POUR ENFANTS DIETETIQUE THERMALE CAPVERN,

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, R. 162-31-1 et R. 162-33-1 ;
- VU** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 1^{er};
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- VU** l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 ;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

FINESS EJ : 650000128
FINESS ET : 650780323

Article 1^{er} :

En application du IV de l'article 1er ainsi que des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé, le montant de la garantie de la MAISON POUR ENFANTS DIETETIQUE THERMALE CAPVERN est fixé au titre des activités de médecine, chirurgie et obstétrique, d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie comme suit :

Montant pour l'activité hospitalière MCO (hors HAD) de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière HAD de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière SSR, de la garantie de financement de l'établissement	2 985 802 €
Montant pour l'activité hospitalière PSY, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant honoraires des médecins salariés pour leur activité externe couverte par la garantie de financement de l'établissement	0 €

Article 2 :

Lorsque le montant des recettes facturées à l'assurance maladie au titre de l'activité réalisée de janvier à décembre 2021 correspondant au périmètre de la garantie tel que défini au IV de l'article 1er et au I des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 est inférieur au montant de la garantie de financement mentionné à l'article 1er, la caisse mentionnée à l'article L. 174-18 du code de la sécurité sociale procède au versement du différentiel à l'établissement en une seule fois.

Le cas échéant, ce versement est minoré du montant des avances décrites à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé non encore récupérées par l'Assurance Maladie à la date du versement et du montant des recettes perçues au titre des mesures d'aide aux entreprises prises en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment celles liées à l'activité partielle en application de son l'article 11.

L'assurance maladie peut opérer une régularisation de ce montant afin de tenir compte des éventuelles modifications des données d'activité remontées par les établissements au titre de l'année 2021 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé.

Article 3 :

Le recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé ou le recours contentieux auprès du secrétariat du tribunal administratif compétent contre le présent arrêté sont à présenter dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Montpellier, le 23 mai 2022

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie



Bertrand PRUDHOMMEAUX

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2022-05-23-00154

ARRETE N°2180 HAD MEDIHAD GARANTIE DE
FINANCEMENT 2021

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022 - 2180

Fixant pour 2021 le montant de la garantie mentionné au IV de l'article 1er ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021 à l'HAD MEDIHAD,

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, R. 162-31-1 et R. 162-33-1 ;
- VU** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 1^{er};
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- VU** l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 ;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

FINESS EJ : 660790379
FINESS ET : 660006172

Article 1^{er} :

En application du IV de l'article 1er ainsi que des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé, le montant de la garantie de l'HAD MEDIHAD est fixé au titre des activités de médecine, chirurgie et obstétrique, d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie comme suit :

Montant pour l'activité hospitalière MCO (hors HAD) de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière HAD de la garantie de financement de l'établissement	2 561 789 €
Montant pour l'activité hospitalière SSR, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière PSY, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant honoraires des médecins salariés pour leur activité externe couverte par la garantie de financement de l'établissement	0 €

Article 2 :

Lorsque le montant des recettes facturées à l'assurance maladie au titre de l'activité réalisée de janvier à décembre 2021 correspondant au périmètre de la garantie tel que défini au IV de l'article 1er et au I des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 est inférieur au montant de la garantie de financement mentionné à l'article 1er, la caisse mentionnée à l'article L. 174-18 du code de la sécurité sociale procède au versement du différentiel à l'établissement en une seule fois.

Le cas échéant, ce versement est minoré du montant des avances décrites à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé non encore récupérées par l'Assurance Maladie à la date du versement et du montant des recettes perçues au titre des mesures d'aide aux entreprises prises en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment celles liées à l'activité partielle en application de son l'article 11.

L'assurance maladie peut opérer une régularisation de ce montant afin de tenir compte des éventuelles modifications des données d'activité remontées par les établissements au titre de l'année 2021 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé.

Article 3 :

Le recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé ou le recours contentieux auprès du secrétariat du tribunal administratif compétent contre le présent arrêté sont à présenter dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Montpellier, le 23 mai 2022

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie



Bertrand PRUDHOMMEAUX

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2022-05-23-00155

ARRETE N°2184 CLINIQUE SENSEVIA GARANTIE
DE FINANCEMENT 2021

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022 - 2184

Fixant pour 2021 le montant de la garantie mentionné au IV de l'article 1er ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021 à la CLINIQUE SENSEVIA,

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, R. 162-31-1 et R. 162-33-1 ;
- VU** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 1^{er};
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- VU** l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 ;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

FINESS EJ : 920030269
FINESS ET : 660780214

Article 1^{er} :

En application du IV de l'article 1er ainsi que des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé, le montant de la garantie de la CLINIQUE SENSEVIA est fixé au titre des activités de médecine, chirurgie et obstétrique, d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie comme suit :

Montant pour l'activité hospitalière MCO (hors HAD) de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière HAD de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière SSR, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière PSY, de la garantie de financement de l'établissement	3 595 657 €
Montant honoraires des médecins salariés pour leur activité externe couverte par la garantie de financement de l'établissement	0 €

Article 2 :

Lorsque le montant des recettes facturées à l'assurance maladie au titre de l'activité réalisée de janvier à décembre 2021 correspondant au périmètre de la garantie tel que défini au IV de l'article 1er et au I des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 est inférieur au montant de la garantie de financement mentionné à l'article 1er, la caisse mentionnée à l'article L. 174-18 du code de la sécurité sociale procède au versement du différentiel à l'établissement en une seule fois.

Le cas échéant, ce versement est minoré du montant des avances décrites à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé non encore récupérées par l'Assurance Maladie à la date du versement et du montant des recettes perçues au titre des mesures d'aide aux entreprises prises en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment celles liées à l'activité partielle en application de son l'article 11.

L'assurance maladie peut opérer une régularisation de ce montant afin de tenir compte des éventuelles modifications des données d'activité remontées par les établissements au titre de l'année 2021 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé.

Article 3 :

Le recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé ou le recours contentieux auprès du secrétariat du tribunal administratif compétent contre le présent arrêté sont à présenter dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Montpellier, le 23 mai 2022

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie



Bertrand PRUDHOMMEAUX

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2022-05-23-00156

ARRETE N°2190 CLINIQUE DU ROUSSILLON
GARANTIE DE FINANCEMENT 2021

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022 - 2190

Fixant pour 2021 le montant de la garantie mentionné au IV de l'article 1er ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021 à la CLINIQUE DU ROUSSILLON,

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, R. 162-31-1 et R. 162-33-1 ;
- VU** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 1^{er};
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- VU** l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 ;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

FINESS EJ : 920030269
FINESS ET : 660780735

Article 1^{er} :

En application du IV de l'article 1er ainsi que des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé, le montant de la garantie de la CLINIQUE DU ROUSSILLON est fixé au titre des activités de de médecine, chirurgie et obstétrique, d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie comme suit :

Montant pour l'activité hospitalière MCO (hors HAD) de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière HAD de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière SSR, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière PSY, de la garantie de financement de l'établissement	5 507 872 €
Montant honoraires des médecins salariés pour leur activité externe couverte par la garantie de financement de l'établissement	9 093 €

Article 2 :

Lorsque le montant des recettes facturées à l'assurance maladie au titre de l'activité réalisée de janvier à décembre 2021 correspondant au périmètre de la garantie tel que défini au IV de l'article 1er et au I des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 est inférieur au montant de la garantie de financement mentionné à l'article 1er, la caisse mentionnée à l'article L. 174-18 du code de la sécurité sociale procède au versement du différentiel à l'établissement en une seule fois.

Le cas échéant, ce versement est minoré du montant des avances décrites à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé non encore récupérées par l'Assurance Maladie à la date du versement et du montant des recettes perçues au titre des mesures d'aide aux entreprises prises en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment celles liées à l'activité partielle en application de son l'article 11.

L'assurance maladie peut opérer une régularisation de ce montant afin de tenir compte des éventuelles modifications des données d'activité remontées par les établissements au titre de l'année 2021 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé.

Article 3 :

Le recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé ou le recours contentieux auprès du secrétariat du tribunal administratif compétent contre le présent arrêté sont à présenter dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Montpellier, le 23 mai 2022

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie


Bertrand PRUDHOMMEAUX

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2022-05-23-00159

ARRETE N°2191 CLINIQUE ST JOSEPH DE
SUPERVALTECH GARANTIE DE FINANCEMENT
2021

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022 - 2191

Fixant pour 2021 le montant de la garantie mentionné au IV de l'article 1er ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021 à la CLINIQUE ST JOSEPH DE SUPERVALTECH,

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, R. 162-31-1 et R. 162-33-1 ;
- VU** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 1^{er};
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- VU** l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 ;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

FINESS EJ : 660000373
FINESS ET : 660780743

Article 1^{er} :

En application du IV de l'article 1er ainsi que des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé, le montant de la garantie de la CLINIQUE ST JOSEPH DE SUPERVALTECH est fixé au titre des activités de médecine, chirurgie et obstétrique, d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie comme suit :

Montant pour l'activité hospitalière MCO (hors HAD) de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière HAD de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière SSR, de la garantie de financement de l'établissement	6 762 664 €
Montant pour l'activité hospitalière PSY, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant honoraires des médecins salariés pour leur activité externe couverte par la garantie de financement de l'établissement	0 €

Article 2 :

Lorsque le montant des recettes facturées à l'assurance maladie au titre de l'activité réalisée de janvier à décembre 2021 correspondant au périmètre de la garantie tel que défini au IV de l'article 1er et au I des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 est inférieur au montant de la garantie de financement mentionné à l'article 1er, la caisse mentionnée à l'article L. 174-18 du code de la sécurité sociale procède au versement du différentiel à l'établissement en une seule fois.

Le cas échéant, ce versement est minoré du montant des avances décrites à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé non encore récupérées par l'Assurance Maladie à la date du versement et du montant des recettes perçues au titre des mesures d'aide aux entreprises prises en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment celles liées à l'activité partielle en application de son l'article 11.

L'assurance maladie peut opérer une régularisation de ce montant afin de tenir compte des éventuelles modifications des données d'activité remontées par les établissements au titre de l'année 2021 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé.

Article 3 :

Le recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé ou le recours contentieux auprès du secrétariat du tribunal administratif compétent contre le présent arrêté sont à présenter dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Montpellier, le 23 mai 2022

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie


Bertrand PRUDHOMMEAUX

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2022-05-23-00158

ARRETE N°2197 CRF CENTRE HELIO MARIN LE
FLORIDE GARANTIE DE FINANCEMENT 2021

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022 - 2197

Fixant pour 2021 le montant de la garantie mentionné au IV de l'article 1er ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021 au CRF CENTRE HELIO MARIN LE FLORIDE,

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, R. 162-31-1 et R. 162-33-1 ;
- VU** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 1^{er};
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- VU** l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 ;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

FINESS EJ : 660000621
FINESS ET : 660781287

Article 1^{er} :

En application du IV de l'article 1er ainsi que des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé, le montant de la garantie du CRF CENTRE HELIO MARIN LE FLORIDE est fixé au titre des activités de médecine, chirurgie et obstétrique, d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie comme suit :

Montant pour l'activité hospitalière MCO (hors HAD) de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière HAD de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière SSR, de la garantie de financement de l'établissement	7 527 307 €
Montant pour l'activité hospitalière PSY, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant honoraires des médecins salariés pour leur activité externe couverte par la garantie de financement de l'établissement	670 €

Article 2 :

Lorsque le montant des recettes facturées à l'assurance maladie au titre de l'activité réalisée de janvier à décembre 2021 correspondant au périmètre de la garantie tel que défini au IV de l'article 1er et au I des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 est inférieur au montant de la garantie de financement mentionné à l'article 1er, la caisse mentionnée à l'article L. 174-18 du code de la sécurité sociale procède au versement du différentiel à l'établissement en une seule fois.

Le cas échéant, ce versement est minoré du montant des avances décrites à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé non encore récupérées par l'Assurance Maladie à la date du versement et du montant des recettes perçues au titre des mesures d'aide aux entreprises prises en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment celles liées à l'activité partielle en application de son l'article 11.

L'assurance maladie peut opérer une régularisation de ce montant afin de tenir compte des éventuelles modifications des données d'activité remontées par les établissements au titre de l'année 2021 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé.

Article 3 :

Le recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé ou le recours contentieux auprès du secrétariat du tribunal administratif compétent contre le présent arrêté sont à présenter dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Montpellier, le 23 mai 2022

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie



Bertrand PRUDHOMMEAUX

ARS OCCITANIE

R76-2022-05-23-00144

ARRETE 2022-2084 CL NEPHRO ST EXUPERY UAD
TOULOUSE SANS Garantie Financement OQN
2021

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022 - 2084

Fixant pour 2021 le montant de la garantie mentionné au IV de l'article 1er ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021 à la CLINIQUE NEPHROLOGIQUE SAINT EXUPERY UAD TOULOUSE SANS,

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, R. 162-31-1 et R. 162-33-1 ;
- VU** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 1^{er};
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- VU** l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 ;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

FINESS EJ : 310000617
FINESS ET : 310018684

Article 1^{er} :

En application du IV de l'article 1er ainsi que des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé, le montant de la garantie de la CLINIQUE NEPHROLOGIQUE SAINT EXUPERY UAD TOULOUSE SANS (pour les structures de dialyse) est fixé au titre des activités de médecine, chirurgie et obstétrique, d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie comme suit :

Montant pour l'activité hospitalière MCO (hors HAD) de la garantie de financement de l'établissement	5 720 190 €
Montant pour l'activité hospitalière HAD de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière SSR, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière PSY, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant honoraires des médecins salariés pour leur activité externe couverte par la garantie de financement de l'établissement	0 €

Article 2 :

Lorsque le montant des recettes facturées à l'assurance maladie au titre de l'activité réalisée de janvier à décembre 2021 correspondant au périmètre de la garantie tel que défini au IV de l'article 1er et au I des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 est inférieur au montant de la garantie de financement mentionné à l'article 1er, la caisse mentionnée à l'article L. 174-18 du code de la sécurité sociale procède au versement du différentiel à l'établissement en une seule fois.

Le cas échéant, ce versement est minoré du montant des avances décrites à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé non encore récupérées par l'Assurance Maladie à la date du versement et du montant des recettes perçues au titre des mesures d'aide aux entreprises prises en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment celles liées à l'activité partielle en application de son l'article 11.

L'assurance maladie peut opérer une régularisation de ce montant afin de tenir compte des éventuelles modifications des données d'activité remontées par les établissements au titre de l'année 2021 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé.

Article 3 :

Le recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé ou le recours contentieux auprès du secrétariat du tribunal administratif compétent contre le présent arrêté sont à présenter dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Montpellier, le 23 mai 2022

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie



Bertrand PRUDHOMMEAUX

ARS OCCITANIE

R76-2022-05-23-00145

ARRETE 2022-2113 CL NEPHRO ST EXUPERY TLS
LECRIVAIN GF OQN 2021

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022 - 2113

Fixant pour 2021 le montant de la garantie mentionné au IV de l'article 1er ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021 à la CLINIQUE NEPHROLOGIQUE ST EXUPERY TLS LECRIVAIN,

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, R. 162-31-1 et R. 162-33-1 ;
- VU** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 1^{er};
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- VU** l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 ;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

FINESS EJ : 310000617
FINESS ET : 310782016

Article 1^{er} :

En application du IV de l'article 1er ainsi que des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé, le montant de la garantie de la CLINIQUE NEPHROLOGIQUE ST EXUPERY TLS LECRIVAIN est fixé au titre des activités de médecine, chirurgie et obstétrique, d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie comme suit :

Montant pour l'activité hospitalière MCO (hors HAD) de la garantie de financement de l'établissement	17 148 004 €
Montant pour l'activité hospitalière HAD de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière SSR, de la garantie de financement de l'établissement	2 032 026 €
Montant pour l'activité hospitalière PSY, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant honoraires des médecins salariés pour leur activité externe couverte par la garantie de financement de l'établissement	0 €

Article 2 :

Lorsque le montant des recettes facturées à l'assurance maladie au titre de l'activité réalisée de janvier à décembre 2021 correspondant au périmètre de la garantie tel que défini au IV de l'article 1er et au I des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 est inférieur au montant de la garantie de financement mentionné à l'article 1er, la caisse mentionnée à l'article L. 174-18 du code de la sécurité sociale procède au versement du différentiel à l'établissement en une seule fois.

Le cas échéant, ce versement est minoré du montant des avances décrites à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé non encore récupérées par l'Assurance Maladie à la date du versement et du montant des recettes perçues au titre des mesures d'aide aux entreprises prises en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment celles liées à l'activité partielle en application de son l'article 11.

L'assurance maladie peut opérer une régularisation de ce montant afin de tenir compte des éventuelles modifications des données d'activité remontées par les établissements au titre de l'année 2021 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé.

Article 3 :

Le recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé ou le recours contentieux auprès du secrétariat du tribunal administratif compétent contre le présent arrêté sont à présenter dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Montpellier, le 23 mai 2022

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie


Bertrand PRUDHOMMEAUX

ARS OCCITANIE

R76-2022-05-23-00146

ARRETE 2022-2139 CL ST JEAN SUD DE FRANCE
Garantie Financement OQN 2021

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022 - 2139

Fixant pour 2021 le montant de la garantie mentionné au IV de l'article 1er ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021 à la CLINIQUE ST JEAN SUD DE FRANCE,

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, R. 162-31-1 et R. 162-33-1 ;
- VU** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020 prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 1^{er};
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- VU** l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 ;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie;
- VU** la décision ARS Occitanie N°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

FINESS EJ : 340000272
FINESS ET : 340024314

Article 1^{er} :

En application du IV de l'article 1er ainsi que des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé, le montant de la garantie de la CLINIQUE ST JEAN SUD DE FRANCE est fixé au titre des activités de médecine, chirurgie et obstétrique, d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie comme suit :

Montant pour l'activité hospitalière MCO (hors HAD) de la garantie de financement de l'établissement	25 185 424 €
Montant pour l'activité hospitalière HAD de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière SSR, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant pour l'activité hospitalière PSY, de la garantie de financement de l'établissement	0 €
Montant honoraires des médecins salariés pour leur activité externe couverte par la garantie de financement de l'établissement	34 467 €

Article 2 :

Lorsque le montant des recettes facturées à l'assurance maladie au titre de l'activité réalisée de janvier à décembre 2021 correspondant au périmètre de la garantie tel que défini au IV de l'article 1er et au I des articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 avril 2021 est inférieur au montant de la garantie de financement mentionné à l'article 1er, la caisse mentionnée à l'article L. 174-18 du code de la sécurité sociale procède au versement du différentiel à l'établissement en une seule fois.

Le cas échéant, ce versement est minoré du montant des avances décrites à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé non encore récupérées par l'Assurance Maladie à la date du versement et du montant des recettes perçues au titre des mesures d'aide aux entreprises prises en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment celles liées à l'activité partielle en application de son l'article 11.

L'assurance maladie peut opérer une régularisation de ce montant afin de tenir compte des éventuelles modifications des données d'activité remontées par les établissements au titre de l'année 2021 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2021 susvisé.

Article 3 :

Le recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé ou le recours contentieux auprès du secrétariat du tribunal administratif compétent contre le présent arrêté sont à présenter dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, selon le cas de la publication du présent arrêté.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Montpellier, le 23 mai 2022

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie


Bertrand PRUDHOMMEAUX

ARS OCCITANIE

R76-2022-05-30-00002

ARRETE 2022-2432 CHIVA Tarifs Journaliers de
Prestations

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022-2432
fixant les tarifs de prestations pour l'année 2022
du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE
DE SANTE OCCITANIE**

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale notamment son article L. 162-20-1 ;

Vu la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 notamment, son article 33 modifié,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, notamment son article 35 ;

Vu la loi n°2021-1574 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 ;

Vu le décret n°2007-1931 du 26 décembre 2007 modifié portant dispositions financières relatives aux établissements de santé, notamment son article 3,

Vu le décret n°2009-213 du 23 février 2009 modifié relatif aux objectifs des dépenses d'assurance maladie et portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé,

Vu le décret n°2009-294 du 13 mars 2009 modifiant les articles D.162-6 à D.162-8 du code de la sécurité sociale,

Vu le décret n°2011-221 du 28 février 2011 portant diverses dispositions relatives au financement des établissements de santé,

Vu le décret n°2021-1855 du 28 décembre 2021 relatif à la tarification nationale journalière des prestations bénéficiant aux patients hospitalisés ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier Jaffre en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 20 avril 2022,

Vu la décision ARS Occitanie n°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand Prudhommeaux, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie,

Vu la décision ARS Occitanie n°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

EJ FINESS : 090781774
EG FINESS : 090000175
EG FINESS : 090002841
EG FINESS : 090001629

ARTICLE 1^{ER} :

Les tarifs journaliers de prestations applicables à compter du **1^{er} juin 2022** au Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège sont fixés ainsi qu'il suit :

CODE	SPECIALITE	TARIF
30	Soins de suite et de réadaptation – Hospitalisation complète	398,30 €

ARTICLE 2 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Bordeaux (17, cours de Verdun – CS81224 – 33074 Bordeaux cedex) dans un délai franc d'un mois, conformément à l'article R.351-15 du Code de l'Action sociale et des familles, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 3 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, la Directrice de la Délégation Départementale de l'Ariège et la Directrice du Centre hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

A Montpellier, le mardi 31 mai 2022

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de
Santé Occitanie
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, la Directrice Adjointe
de l'Offre de soins et de l'autonomie


Emmanuelle MICHAUD

Bertrand PRUDHOMMEAUX

ARS OCCITANIE

R76-2022-05-30-00003

ARRETE 2022-2478 CH Lodève Tarifs Journaliers
de Prestations

ARRETE ARS OCCITANIE / 2022-2478

fixant les tarifs de prestations pour l'année 2022
du Centre hospitalier de Lodève

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE
DE SANTE OCCITANIE**

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale notamment son article L. 162-20-1 ;

Vu la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 notamment, son article 33 modifié,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, notamment son article 35 ;

Vu la loi n°2021-1574 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 ;

Vu le décret n°2007-1931 du 26 décembre 2007 modifié portant dispositions financières relatives aux établissements de santé, notamment son article 3,

Vu le décret n°2009-213 du 23 février 2009 modifié relatif aux objectifs des dépenses d'assurance maladie et portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé,

Vu le décret n°2009-294 du 13 mars 2009 modifiant les articles D.162-6 à D.162-8 du code de la sécurité sociale,

Vu le décret n°2011-221 du 28 février 2011 portant diverses dispositions relatives au financement des établissements de santé,

Vu le décret n°2021-1855 du 28 décembre 2021 relatif à la tarification nationale journalière des prestations bénéficiant aux patients hospitalisés ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier Jaffre en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 20 avril 2022,

Vu la décision ARS Occitanie n°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand Prudhommeaux, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie,

Vu la décision ARS Occitanie n°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

EJ FINESS : 340780519
EG FINESS : 340000215

ARTICLE 1^{ER} :

Les tarifs applicables aux activités de SSR à compter du 1^{er} juin 2022 au Centre Hospitalier de Lodève sont fixés ainsi qu'il suit :

Disciplines	Code Tarif	Montant
Sins de Suite et de Réadaptation	30	457,36 €

ARTICLE 2 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Bordeaux (17, cours de Verdun – CS81224 – 33074 Bordeaux cedex) dans un délai franc d'un mois, conformément à l'article R.351-15 du Code de l'Action sociale et des familles, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 3 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Directeur de la Délégation Départementale de l'Hérault et le Directeur du Centre hospitalier de Lodève sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

A Montpellier, le lundi 30 mai 2022

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de
Santé Occitanie
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, la Directrice Adjointe
de l'Offre de soins et de l'autonomie


Brunaud MATHIEU

ARS OCCITANIE

R76-2022-05-30-00004

ARRETE 2022-2480 CH Vic-Fezensac Tarifs
Journaliers de Prestations



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARRETE ARS OCCITANIE / 2022-2480

fixant les tarifs de prestations pour l'année 2022
du Centre hospitalier de Vic-Fezensac

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE
DE SANTE OCCITANIE**

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale notamment son article L. 162-20-1 ;

Vu la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 notamment, son article 33 modifié,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, notamment son article 35 ;

Vu la loi n°2021-1574 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 ;

Vu le décret n°2007-1931 du 26 décembre 2007 modifié portant dispositions financières relatives aux établissements de santé, notamment son article 3,

Vu le décret n°2009-213 du 23 février 2009 modifié relatif aux objectifs des dépenses d'assurance maladie et portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé,

Vu le décret n°2009-294 du 13 mars 2009 modifiant les articles D.162-6 à D.162-8 du code de la sécurité sociale,

Vu le décret n°2011-221 du 28 février 2011 portant diverses dispositions relatives au financement des établissements de santé,

Vu le décret n°2021-1855 du 28 décembre 2021 relatif à la tarification nationale journalière des prestations bénéficiant aux patients hospitalisés ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier Jaffre en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 20 avril 2022,

Vu la décision ARS Occitanie n°2019-691 du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand Prudhommeaux, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie,

Vu la décision ARS Occitanie n°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

EJ FINESS : 320780216
EG FINESS : 320000185

ARTICLE 1^{ER} :

Le tarif applicable aux activités de SSR à compter du 1^{er} juin 2022 au Centre Hospitalier de Vic-Fezensac est fixé ainsi qu'il suit :

Disciplines	Code Tarif	Montant
Hospitalisation à temps complet	30	277,20 €

ARTICLE 2 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Bordeaux (17, cours de Verdun – CS81224 – 33074 Bordeaux cedex) dans un délai franc d'un mois, conformément à l'article R.351-15 du Code de l'Action sociale et des familles, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

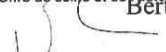
ARTICLE 3 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Directeur de la Délégation Départementale du Gers et la Directrice du Centre hospitalier de Vic-Fezensac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

A Montpellier, le lundi 30 mai 2022

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de
Santé Occitanie
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, la Directrice Adjointe
de l'Offre de soins et de l'autonomie


Emmanuelle MICHAUD

Bertrand PRUDHOMMEAUX

ARS OCCITANIE

R76-2022-05-25-00003

Arrêté n°2022-2270 du 25 mai 2022 portant
composition du conseil territorial de santé du
Lot

ARRETE n°2022-2270
relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé
du Territoire de démocratie sanitaire du LOT

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9 à L. 1434-11 et R. 1434-19 à R. 1434-40 du code de la santé publique ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;
- Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'Organisation et à la Transformation du Système de Santé et son article 19 ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de M Didier JAFFRE directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;
- Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;
- Vu l'arrêté n° 2016-1864 du 8 novembre 2016 définissant les territoires de démocratie sanitaire ;

Considérant les propositions de désignation des représentants pour chaque collège ;

Considérant les réponses aux appels à candidatures organisés en application des dispositions de l'article R. 1434-33 susvisé pour le collège 2a) publié le 5 janvier 2022, le collège 1c) publié le 7 janvier 2022 et collège 1f) publié le 17 janvier 2022.

ARRETE

Article 1 : Le conseil territorial de santé est composé de 50 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 5 collèges. La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 2 : Les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé.

Article 3 : Le 1^{er} collège est composé de **représentants des professionnels et offreurs des services de santé**, il comprend 28 membres :

- **1a) Six représentants des établissements de santé dont trois représentants des personnes morales gestionnaires et trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements**

Titulaires	Suppléants
M. Pierre NOGRETTE Directeur CH CAHORS FHF	M. Raphael LAGARDE Directeur CH FIGEAC FHF
Mme Nadia PENAS Clinique Font Redonde FIGEAC FHP	M. Olivier Max BARIOT Directeur Hôpital Jean Coulon GOURDON FHF
Mme Béatrice GAILLARD Directrice Centre la Roseraie MONTFAUCON FEHAP	M. Franck ANTETOMASO Directeur adjoint Institut Camille Miret LEYME FEHAP
Dr Dominique PENCHENAT Présidente CME CH Jean Coulon GOURDON FHF	Dr Jean Philippe LEMOZIT Président CME CH FIGEAC (FHF)
Dr Thierry DEBREUX Président CME CH CAHORS FHF	Dr Franck PICOT Président CME Hôpital de SAINT CERE FHF
Dr Valérie ELBAZ-KERKAD Présidente CME Centre la Roseraie MONTFAUCON FEHAP	Dr Éric PIQUET Président CME Institut Camille Miret LEYME FEHAP

- **1b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales**

Titulaires	Suppléants
Mme Claire POUZOLS Directrice Pole Lotois ARSEAA	M. Stéphane GESNOUIN Directeur APEAI 46
Mme Frédérique YONNET Directrice Générale Institut Camille Miret	A désigner
M. Thierry VIGREUX Directeur EHPAD Jacques Dumas SOUSCEYRAC	M. Hervé CARPENTIER EHPAD Les Rives de Cabessut CAHORS
Mme Cloé SADOUD Directrice adjointe EHPAD Salviac/Cazals, Puy l'Evêque, Prayssac, Montcuq-En-Quercy-Blanc/Castelnaud- Montratier-Sainte-Alauzie	M. Vincent CASTEL Directeur EHPAD La Résidence du Petit Bois L'ESCALE
Mme Sandrine VERGNE-ROQUES Directrice adjointe ADAR 46	M. Julien BAGILET Directeur délégué Lot Aide à Domicile

- **1c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
Mme Florence BLADOU-CARLUX Chargée de promotion CH Jean Gourdon	Mme Yvonnick MORICE Croix Rouge Française
M. Georges WINTER France Nature Environnement Midi-Pyrénées	Mme Sophie REDARES Directrice association AHIS
Mme Céline EDET Addictions France 46	Mme Delphine SOULIGNAC-LATAPIE IREPS

- **1d) six représentants des professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
Dr Olivier DARREYE URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
Dr Marie-Ange BOULESTEIX URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
A désigner URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
M. Xavier CALOIN URPS Infirmiers	Mme Patricia VAN KAAM URPS Infirmiers
M. Brice LIGNEREUX URPS Pharmaciens	Mme Nathalie BRIGE URPS Orthoptistes
M. Laurent LABARRIERE URPS Masseurs Kinésithérapeutes	Mme Laure RAINGEARD URPS Orthophonistes

- **1e) Un représentant des internes en médecine, désigné par une organisation qui les représente**

Titulaire	Suppléant
A désigner	A désigner

- **1f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
Mme Géraldine PIN MSP Les Oliviers LAMAGDELAINE	M. Pierre-Marie HAUDRY MSP SAINT CERE
M. Laurent BAILLY Directeur CSD « Agir pour mieux vivre »	A désigner
M. Claude GENDRE CDS GRAND FIGEAC	A désigner
Mme Hélène SIEW CPTS Nord Lot	A désigner
Mme Christelle MAZEYRIE Directrice DAC 46	A désigner

- **1g) Un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre de plus important de ces établissements**

Titulaire	Suppléant
M. Fouad CHERIF Directeur HAD FONTREDONDE FIGEAC	Mme Laurène MARQUOT HAD CH CAHORS

- **1h) Un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre**

Titulaire	Suppléant
Dr Annie MARCHAND CDOM 46	Dr Alain MARCHAND CDOM 46

Article 4 : Le 2^{ème} collège est composé de **représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**. Il comprend 10 membres :

- **2a) Six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
Mme Michèle FAVORELLE Déléguée départementale UNAFAM 46	Mme Sylvianne COURTAÏN UNAFAM 46
M. Jean-Pierre TRICOT Président de Ligue contre le cancer	Mme Martinette ASSIE Ligue contre le cancer
M. Alain COURBIER UDAF 46	Mme Marie-Joëlle AYRAL UDAF 46
Mme Michèle CUBAYNES APAJH 46	M Jean RIGAL Association contre les déserts médicaux (ACCDM)
M. Guy REVEILLAC UNAPEI	Mme Christiane DELLUC UNAPEI
Mme Danielle LARVOR Génération Mouvement	A désigner

- **2b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

Titulaires	Suppléants
M. André DELMAS Union Française des Retraités (CNR)	A désigner
Mme Régine JALLET Union Française des Retraités (CNR)	A désigner
M. Francis MERCADIER Association des Paralysés de France (APF)	A désigner
M. Denis LACAÏLLE Association Choix Rationnel d'Intégration (CRI 46)	A désigner

Article 5 : Le 3^{ème} collège est composé de **représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**. Il comprend 7 membres :

- **3a) Un conseiller régional, désigné par la Présidente du Conseil Régional**

Titulaire	Suppléant
Mme Marie PIQUE Conseillère régionale	M. Vincent LABARTHE Conseiller régional

- **3b) Un représentant des conseils départementaux, désigné par l'Assemblée des Départements de France**

Titulaires	Suppléants
Mme Maryse MAURY Conseillère départementale	Mme Martine HILT Conseillère départementale

- **3c) Un représentant de la protection maternelle et infantile, désigné par le président du conseil départemental**

Titulaires	Suppléants
Mme Laurence ALIDOR Directrice des solidarités départementales	Mme Caroline CALMELS Directrice Adjointe Enfance Famille Santé

- **3d) Deux représentants des communautés de communes, désignés par l'Assemblée des communautés de France**

Titulaires	Suppléants
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner

- **3e) Deux représentants des communes, désignés par l'Association des Maires de France**

Titulaires	Suppléants
M. André MELLINGER Maire de FIGEAC	Mme Mireille FIGEAC Maire de GINDOU
Mme Dominique BIZAT Maire de SAINT CERÉ	Mme Véronique ARNAUDET Maire de LAMAGDELAINE

Article 6 : Le 4ème collège est composé de **représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**. Il comprend 3 membres :

- **4a) Un représentant de l'Etat dans le département, désigné par le préfet du département**

Titulaire	Suppléant
Mme Marie-Dominique THIEBAUT-ROUSSON Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)	M. Solenn KERVEGAN Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

- **4b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux**

Titulaire	Suppléant
Mme Aurélie BONCHE Directrice CPAM du Lot	M. Vincent MAUREL CPAM du Lot
M. Georges VERGNES Président délégué MSA	M. Didier CUNIAC MSA

Article 7 : Le 5^{ème} collège est composé de deux **personnalités qualifiées** :

Titulaires
M. Marc MAJOREL Fédération Nationale de la Mutualité Française
Mme Jacqueline DESTIC

Article 8 : La composition du bureau sera définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé.

Article 9 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 10 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région, ainsi qu'à celui du département.

Fait à Montpellier, 25 mai 2022

Le Directeur Général

SIGNE

Didier JAFFRE

ARS OCCITANIE

R76-2022-05-23-00160

Arrête n°2022-2366 modifié du 23mai 2022
portant composition du conseil territorial de
sante de l'Aveyron

ARRETE n°2022-2366
relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé
du Territoire de démocratie sanitaire de l'AVEYRON

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9 à L. 1434-11 et R. 1434-19 à R 1434-40 du code de la santé publique ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;
- Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'Organisation et à la Transformation du Système de Santé et son article 19 ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de M. Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;
- Vu l'arrêté n° 2016-1864 du 8 novembre 2016 définissant les territoires de démocratie sanitaire ;
- Vu l'arrêté n°2022-1838 du 2 mai 2022 du Directeur Général de l'Agence Régional de Santé Occitanie portant composition du Conseil Territorial de Santé du territoire de démocratie sanitaire de l'Aveyron ;

Considérant les propositions de désignation des représentants du collège des représentants des organismes de sécurité sociale ;

Considérant les réponses à l'appel à candidatures organisé en application des dispositions de l'article R. 1434-33 susvisé pour le collège représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code la santé publique publié le 5 janvier 2022 ;

ARRETE

Article 1 : L'article 4 relatif au 2^{ème} collège des représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé de l'arrêté n°2022-1838 du 2 mai 2022 est modifié comme suit :

- **2a) Six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Paul PANIS Vice-Président UDAF	Mme Dominique GOUAT Présidente AFL Rodez – UDAF
M. André VIE CLCV	M. Francis TEULIER CLCV
M. David EDWARDS Union Nationale de familles et amis de personnes malades ou handicapées psychiques (UNAFAM)	Mme Jacqueline FRAISSENET Déléguée Départementale Union Nationale de familles et amis de personnes malades ou handicapées psychiques (UNAFAM)
M. Patrick CABANDE APF France Handicap	M. Fabrice GUILLOT APF France Handicap Aveyron
Mme Noëlle TARDIEU Relais VIH	A désigner
Mme Cécile RIGAL AHF région Occitanie	A désigner

Le reste sans changement

Article 3 : L'article 6 relatif au 4^{ème} collège composé des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale de l'arrêté n°2022-1838 du 2 mai 2022 est modifié comme suit :

- **4b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux**

Titulaire	Suppléant
M. Pierre MALGOUYRES Président CPAM	M. Aymeric SEGUINOT Directeur CPAM
M. Jean-Paul VERGELY MSA MP Nord	M. Fabien GRIMAL MSA MP Nord

Le reste sans changement

Article 4 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 5 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région, ainsi qu'à celui du département.

Fait à Montpellier, le 23 mai 2022

Le Directeur Général

SIGNE

Didier JAFFRE

DDT34

R76-2022-02-03-00008

ARDC-34221000-RAYMOND-AUTORISATION-D-E
XPLOITER



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service agriculture forêt**

Montpellier, le 03/02/22

Affaire suivie par : Thibaud GUITARD
Téléphone : 04 34 46 60 65
Mél : thibaud.guitard@herault.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 31/01/22 de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter sous numéro 34-22-1000 de 3,6970 ha situés commune de MONTPEYROUX.

Toutefois, veuillez noter que si un candidat concurrent à l'exploitation des mêmes surfaces se fait connaître, l'administration est susceptible de vous demander des pièces complémentaires afin de déterminer votre rang de priorité.

En l'absence de réponse de l'administration à votre demande dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, **l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 31/05/22.**

Toutefois le délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, l'administration vous en avisera avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite (après dépassement du délai de 4 mois ou de 6 mois en cas de prorogation, à compter de la date de réception du dossier complet) :

- le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

- la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Madame, à mes sentiments les meilleurs.

Pour le préfet et par délégation,

La Chef du Service Agriculture Forêt

Florence VERDIER - BRAQUET

**Madame RAYMOND Sophie
2 place du monument aux morts
34150 MONTPEYROUX**

1/1

DDTM 34
Bât. Ozone, 181 place Ernest Granier
CS60556
34064 MONTPELLIER Cedex 2

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne
de Bordeaux

R76-2022-03-26-00007

Arrêté portant nomination de la composition du
conseil d'administration de la CAF de
Hautes-Pyrénées



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE n°49 / 2022

portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées

Le ministre des solidarités et de la santé ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général ;

Vu les désignations formulées par le Préfet de région en date du 11 février 2022 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés au Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées ;

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Manuel ESPEJO
- Madame Laure RAYMOND

Suppléants :

- Monsieur Didier BAT
- Madame Marie-Agnès LARRIBAU

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Madame Nathalie LAC-BOURDETTE
- Monsieur Georges LARRE

Suppléants :

- Monsieur Hugo GOMES
- Madame Maryse SUESCUN

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Francine DAUBA JARVIE
- Madame Véronique PLATEL

Suppléants :

- Monsieur Thierry GARRIDO
- *Siège vacant*

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Madame Marjorie LAMON ESQUERROU

Suppléant :

- *Siège vacant*

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Adrien GODARD

Suppléant :

- Madame Lilyane CLAUSTRES

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Françoise PAMBRUN
- Madame Catherine WEINSANTO

Suppléants :

- Monsieur Patrick DOMERC
- *Siège vacant*

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Marie ATTARD
- Monsieur Christian GELIS

Suppléants :

- Monsieur Ludovic LESPINASSE
- Monsieur Philippe RICHE

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Laetitia DESGUERS

Suppléant :

- Madame Floryse DUCHEIN

3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Madame Varenka GUIART

Suppléant :

- *Siège vacant*

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- *Siège vacant*

Suppléant :

- Monsieur Ludovic BEUZERON

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Frédéric CAMY-DESSUS

Suppléant :

- Monsieur Michel CAPDEVIELLE

4° En tant que Autres Représentants

Sur désignation de l'Union Nationale et Union Départementale des Associations Familiales (UNAF/UDAF) :

Titulaires :

- Madame Monique DUPUY
- Madame Jocelyne NARANJO
- Monsieur Éric RODRIGUEZ
- Monsieur Sébastien TESTA

Suppléants :

- Madame Esperanza ALVAREZ
- Monsieur Louis SARRAMEA
- Madame Christiane SENTAGNE
- *Siège vacant*

5° En tant que personne(s) qualifiée(s) dans le domaine d'activité de l'organisme

Sur désignation du Préfet de région :

- Madame Karine BOURGEOIS
- Monsieur Yves LOUPRET
- Monsieur Fabrice SALLES
- *Siège vacant*

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la de la région.

Fait à Bordeaux, le 26 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
des organismes de sécurité sociale



Hubert VERDIER

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne
de Bordeaux

R76-2022-03-26-00002

Arrêté portant nomination de la composition du
conseil d'administration de la CAF de l'Ariège



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE n°38 / 2022

portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général ;

Vu les désignations formulées par le Préfet de région en date du 11 février 2022 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés au Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège ;

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Alain GIACOMEL
- Madame Françoise LAGARDE

Suppléants :

- Monsieur Samuel MESLIN
- Madame Stéphanie TORRENT

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Denis DENJEAN
- Monsieur Alain ROUVIERE

Suppléants :

- Monsieur Luc-Olivier BLANC
- Madame Jennifer SEIGNEURIC

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Véronique HOARAU
- *Siège vacant*

Suppléants :

- Madame Delphine KILMAN
- *Siège vacant*

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Christophe BAUZOU

Suppléant :

- Madame Marie-Dominique REY

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Madame Sophie DUCASSY

Suppléant :

- Monsieur Bruno MAGAND

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Karine SANSONNET
- Monsieur Loïc VESCOVO

Suppléants :

- Madame Valérie BOURDIL
- Monsieur Michel VIGIER

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Madame Lidwine ABRIBAT BICHEYRE
- Madame Sonia RAJA MATEO

Suppléants :

- Monsieur Christophe DESGUIOZ
- *Siège vacant*

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Anthony PAROLIN MAURETTE

Suppléant :

- Monsieur Christian MASSAT

3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Madame Elodie DUBARRY-BARBE

Suppléant :

- *Siège vacant*

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- *Siège vacant*

Suppléant :

- Monsieur Ludovic BEUZERON

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Nathalie BASQUE

Suppléant :

- Monsieur Vincent PEREZ

4° En tant que Autres Représentants

Sur désignation de l'Union Nationale et Union Départementale des Associations Familiales (UNAF/UDAF) :

Titulaires :

- Monsieur Patrick DESTREM
- Madame Marie-Hélène DE KERIMEL
- Madame Michèle DOUIN
- Madame Muriel TACNET

Suppléants :

- Monsieur Marc CAUDRON
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

5° En tant que personne(s) qualifiée(s) dans le domaine d'activité de l'organisme

Sur désignation du Préfet de région :

- Monsieur Éric CONEIM
- Monsieur David DECEUNINCK
- Monsieur Jean-Pierre GALTIER
- Madame Colette ROMIER

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la de la région.

Fait à Bordeaux, le 26 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
des organismes de sécurité sociale



Hubert VERDIER

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne
de Bordeaux

R76-2022-03-26-00003

Arrêté portant nomination de la composition du
conseil d'administration de la CAF de l'Aveyron



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE n°47 / 2022

portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général ;

Vu les désignations formulées par le Préfet de région en date du 11 février 2022 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés au Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron ;

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT) :

Titulaires :

- Madame Sophie LEYRAT
- Madame Fatiha SALVAYRE

Suppléants :

- Monsieur Serge BOSCUS
- Madame Céline BOUDOU

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Madame Anne CALVET
- Madame Christine VERNEREY

Suppléants :

- Madame Edith CARLES
- Madame Nelly LOZANO

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Eliane CROS
- Monsieur Jacques REYNES

Suppléants :

- Madame Régis OLIVIER
- Madame Valérie OLLIER

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Frédéric SOLANET

Suppléant :

- *Siège vacant*

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Jacques DOUZIECH

Suppléant :

- Madame Christine FAGES

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Monsieur Alain CENRAUD
- Monsieur Laurent LABIT

Suppléants :

- Monsieur Frédéric DOMENGE
- Monsieur Nicolas RIVIERE

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Yannick FALIP
- Madame Corinne MAZARS

Suppléants :

- Madame Muriel LELONG
- *Siège vacant*

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Patrick BOUNHOL

Suppléant :

- *Siège vacant*

3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Edouard ANGORAN

Suppléant :

- *Siège vacant*

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Madame Rejane BRACA

Suppléant :

- Madame Isabelle LAUR

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Jacky BROSSY

Suppléant :

- *Siège vacant*

4° En tant que Autres Représentants

Sur désignation de l'Union Nationale et Union Départementale des Associations Familiales (UNAF/UDAF) :

Titulaires :

- Madame Evelyne CAZALS
- Madame Diane DE SEGUIN DE REYNIES
- Madame Marie-France TIEULIE
- Monsieur Patrick VALAT

Suppléants :

- Madame Hélène CARDI
- Madame Bénédicte FANTUZZO
- Monsieur Didier RICARD
- Monsieur Nicolas ROUZIES

5° En tant que personne(s) qualifiée(s) dans le domaine d'activité de l'organisme

Sur désignation du Préfet de région :

- Madame Régine ANDRIEU
- Madame Solange ESPIE
- Monsieur Sébastien LE GALL
- Madame Graziella PIERINI

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la de la région.

Fait à Bordeaux, le 26 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
des organismes de sécurité sociale



Hubert VERDIER

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne
de Bordeaux

R76-2022-03-26-00005

Arrêté portant nomination de la composition du
conseil d'administration de la CAF de la Gers



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE n°29 / 2022

portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Gers

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général ;

Vu les désignations formulées par le Préfet de région en date du 11 février 2022 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés au Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Gers ;

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Daniel GIBERT
- Madame Sylvie LOUGE

Suppléants :

- Madame Beatrice GARDERES
- Madame Virginie RIMBOD-PETHIOD

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Franck CHARRIE
- Monsieur Thierry SAINT LUC

Suppléants :

- Madame Nathalie CASALE
- Madame Frédérique LASJAUNIAS

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Fabienne GONELLA
- Monsieur Norbert LLAMAS

Suppléants :

- Monsieur Thierry BILLIERES
- Madame Sandrine COUDERC

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Jean-Pierre DESRIAC

Suppléant :

- Monsieur Fabien BONED

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Philippe MARCELLIN

Suppléant :

- Monsieur Frédéric BASTIEN

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Amina OZDEMIR
- Monsieur Benoît XAVIER

Suppléants :

- Monsieur Philippe LAFFORGUE
- *Siège vacant*

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Didier CABROL
- Madame Stéphanie REINA

Suppléants :

- Monsieur Philippe LALANNE
- *Siège vacant*

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Isabelle MILLAS

Suppléant :

- Monsieur Fabrice SAINT-AGNE

3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Pierre DURAND

Suppléant :

- *Siège vacant*

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Madame Catherine CATHALA

Suppléant :

- Madame Makensy BEUGRE

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Benoit CAMPOURCY

Suppléant :

- Monsieur Gérard LOUBET LESCOULIE

4° En tant que Autres Représentants

Sur désignation de l'Union Nationale et Union Départementale des Associations Familiales (UNAF/UDAF) :

Titulaires :

- Monsieur Marc CASSAGNE

- Madame Céline GAUBE

- Madame Claire NICOLAS

- Madame Claudine ZENONE

Suppléants :

- Monsieur Gérard DUCUNS

- Madame Marie FOUACHE IDRAC

- Madame Viviane KLAWCZYNSKI

- *Siège vacant*

5° En tant que personne(s) qualifiée(s) dans le domaine d'activité de l'organisme

Sur désignation du Préfet de région :

- Monsieur Jean-Marie LAUMENERCH

- Madame Nathalie ODILE

- Madame Corinne PERPERE

- Monsieur Ali ZARRIK


Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la de la région.

Fait à Bordeaux, le 26 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
des organismes de sécurité sociale



Hubert VERDIER

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne
de Bordeaux

R76-2022-03-26-00004

Arrêté portant nomination de la composition du
conseil d'administration de la CAF de la
Haute-Garonne



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE n°43 / 2022

portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne

Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général ;

Vu les désignations formulées par le Préfet de région en date du 11 février 2022 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés au Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne ;

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Ahmed HAMADI
- Monsieur Christophe MASSON

Suppléants :

- Madame Sonia AYNIE
- Madame Marie-Noëlle MOTTE

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Madame Sylvie BORIOS NALE
- Monsieur Laurent NGUYEN

Suppléants :

- Monsieur Serge CAMBOU
- Madame Laurence LE GOFF

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

Titulaires :

- Monsieur Ahmed ABDEL MOUNEM
- Madame Sophie BELLAL

Suppléants :

- Madame Emmanuelle FOURCADE
- Monsieur Abdelaziz MOKHTARI

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Madame Yolande VOLI MARQUIE

Suppléant :

- Monsieur Frédéric ROMAIN

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Philippe SOULA

Suppléant :

- Madame Pauline TAVERA

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Monsieur Loïc QUINTIN DE KERCADIO
- Monsieur Romain SOHET

Suppléants :

- Madame Charlène MAST
- Monsieur Luc TORNOS

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Madame Karine ADAM
- Monsieur Carlos DUQUESNE

Suppléants :

- Monsieur Jean-Pierre BUZY
- Monsieur Franck DUPENLOUX

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Béatrice SANCHOLLE

Suppléant :

- *Siège vacant*

3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Madame Khédidja BOUHACEIN

Suppléant :

- Madame Hélène PIERSON

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- *Siège vacant*

Suppléant :

- Madame Lynne HUTCHINSON

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Elisabeth MAYLIE

Suppléant :

- Monsieur Lucien AMOROS

4° En tant que Autres Représentants

Sur désignation de l'Union Nationale et Union Départementale des Associations Familiales (UNAF/UDAF) :

Titulaires :

- Madame Florence BOUSQUET

- Monsieur Denis FUERTES

- Monsieur André MAJSTRUK

- Madame Nathalie RIBADEAU DUMAS

Suppléants :

- Madame Rose-Marie BONNAL

- Monsieur Yann CABROL

- Monsieur Didier DAVID

- Madame Valérie LEONARD

5° En tant que personne(s) qualifiée(s) dans le domaine d'activité de l'organisme

Sur désignation du Préfet de région :

- Madame Mélanie BAILLOT

- Madame Marie-Anne DUZAN

- Monsieur Paul HARTMANN

- Madame Anne-Marie QUARRATO

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la de la région.

Fait à Bordeaux, le 26 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
des organismes de sécurité sociale



Hubert VERDIER

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne
de Bordeaux

R76-2022-03-26-00009

Arrêté portant nomination de la composition du
conseil d'administration de la CAF de
Tarn-et-Garonne



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE n°48 / 2022

portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général ;

Vu les désignations formulées par le Préfet de région en date du 11 février 2022 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés au Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne ;

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Louis PASCUAL
- Monsieur Jean-Marie SELVA

Suppléants :

- Madame Joselyne BOUSQUET
- Monsieur Jacques RAYGADE

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Fabien LAROCHE
- Monsieur Alexandre THOS

Suppléants :

- Madame Sylvie PESSOTTO
- Monsieur Gilles RAUFAST

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Laurence EL MEZIANE CARLES
- Monsieur Jacques LARROQUAN

Suppléants :

- Madame Marilyn PAGANO
- Monsieur Jean-Yves ROBIGOU

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur David NOEL

Suppléant :

- Madame Virginie CAUQUIL

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Franck LOMBARD

Suppléant :

- Madame Céline SAUNARD COUDERC

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Monsieur Cédric MUNOZ
- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Xavier DELAÏTRE
- Madame Régine PAUTAL CECCO

Suppléants :

- Madame DUMAS Véronique
- *Siège vacant*

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Pierre AZAIS

Suppléant :

- Monsieur Paul DIEZ

3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Madame Marie-José POUJADE

Suppléant :

- *Siège vacant*

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Madame Sonia SALLES

Suppléant :

- Monsieur Serge MICHEL D'HUREL

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Sylvie RIPOLL

Suppléant :

- Monsieur Didier MAMPRIN

4° En tant que Autres Représentants

Sur désignation de l'Union Nationale et Union Départementale des Associations Familiales (UNAF/UDAF) :

Titulaires :

- Madame Aurélie DUPLOUY

- Monsieur Pierre LOYER

- Madame Beatriz MALLEVILLE

- Monsieur Julien SUERES

Suppléants :

- Madame Marie-Laure FRAUX

- Madame Geneviève RAYNAL

- *Siège vacant*

- *Siège vacant*

5° En tant que personne(s) qualifiée(s) dans le domaine d'activité de l'organisme

Sur désignation du Préfet de région :

- Madame Montserrat GOYA BOURJADE

- Madame Sylvie LOIRE

- Madame Françoise PIERIE

- Madame Anne ROULEAU

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la de la région.

Fait à Bordeaux, le 26 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
des organismes de sécurité sociale



Hubert VERDIER

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne
de Bordeaux

R76-2022-03-26-00006

Arrêté portant nomination de la composition du
conseil d'administration de la CAF du Lot



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE n°42 / 2022

portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Lot

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général ;

Vu les désignations formulées par le Préfet de région en date du 11 février 2022 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés au Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Lot ;

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT) :

Titulaires :

- Madame Nathalie CHAMAYOU
- Monsieur Philippe HOYEZ

Suppléants :

- Monsieur Henri FOUILLAC
- Madame Danielle PREVAUTEL

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Martial BARRAU
- Madame Almira FIGUEIREDO

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

Titulaires :

- Monsieur Abdelghafour EL MOUKAFIH
- Madame Marie-Pierre SIMON

Suppléants :

- Madame Brigitte BREUIL
- Monsieur Arnel RAZOUS

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Madame Christine CORNILLE

Suppléant :

- *Siège vacant*

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Madame Anne-Marie MARTIN

Suppléant :

- Monsieur Arnaud SOULIE

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Christine FOLTIER
- Monsieur Alexandre PARIS

Suppléants :

- Madame Juliette GAYET
- Monsieur Emmanuel LELIEVRE

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Fabrice POINT
- Madame Frédérique YONNET

Suppléants :

- Madame Isabelle GALANTE
- Madame Laurence VITRAT

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Anne RIOL

Suppléant :

- *Siège vacant*

3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Madame Dorothee DUBUISSON

Suppléant :

- Monsieur Christophe SELLEN

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Monsieur Serge MICHEL D'HUREL

Suppléant :

- Monsieur Pascal CHAINIAUX

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Robert BONAL

Suppléant :

- Madame Anne-Marie DIAZ

4° En tant que Autres Représentants

Sur désignation de l'Union Nationale et Union Départementale des Associations Familiales (UNAF/UDAF) :

Titulaires :

- Madame Sandra CESCHIN
- Madame Rosa DE SOUSA
- Monsieur Nicolas LABORDE
- Madame Evelyne SAUVANET

Suppléants :

- Madame Véronique CHERMETTE
- Madame Isabelle TALAYSSAT-MAUBERT
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

5° En tant que personne(s) qualifiée(s) dans le domaine d'activité de l'organisme

Sur désignation du Préfet de région :

- Monsieur Laurent HICHARD
- Madame Christine LAVERDET
- Monsieur Jean-Claude TARDIEU
- Monsieur Romain VEZINE

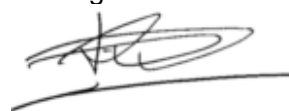
Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la de la région.

Fait à Bordeaux, le 26 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
des organismes de sécurité sociale



Hubert VERDIER

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne
de Bordeaux

R76-2022-03-26-00008

Arrêté portant nomination de la composition du
conseil d'administration de la CAF du Tarn



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE n°45 / 2022

portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général ;

Vu les désignations formulées par le Préfet de région en date du 11 février 2022 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés au Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn ;

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT) :

Titulaires :

- Madame Delfa COHEN
- Monsieur Roger LEMOUZY

Suppléants :

- Monsieur Patrick GUIRAUD
- Madame Valérie ROUSSILLON

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Stéphane AYMARD
- Madame Céline FELIPE

Suppléants :

- Madame Sylvie CATHALA
- Monsieur Alain LARROQUE

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Valérie JOLY
- Monsieur Christophe ROUCH

Suppléants :

- Monsieur Alain LE FAY
- *Siège vacant*

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Madame Clotilde FURINI

Suppléant :

- Madame Florence BEQ

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Pascual GALAN PEDREGIL

Suppléant :

- Monsieur Laurent CANTIÉ

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Monsieur Ludovic GATTI
- Madame Christine SOUCHON

Suppléants :

- Madame Appoline MEYER
- Monsieur Patrick PRADEL

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Madame Mahéva PELISSIER
- Madame Julie ROUANET

Suppléants:

- Madame Lore CAMILLO
- Monsieur Jean-Pierre DEMNI

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Stéphanie LLASTARI

Suppléant :

- Monsieur Philippe FABBRO

3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Philippe BARTHES

Suppléant :

- *Siège vacant*

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Madame Dana BARGET

Suppléant :

- Monsieur Mickael CHORT

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Patricia CLAVIER

Suppléant :

-Monsieur Jean-Pierre PARQUIN

4° En tant que Autres Représentants

Sur désignation de l'Union Nationale et Union Départementale des Associations Familiales (UNAF/UDAF) :

Titulaires :

- Monsieur Gilles ALAUZE

- Madame Catherine BUISSON

- Monsieur Luc MILHAU

- Madame Pascaline REYNAUD-MATTUTZU

Suppléants :

- Madame Katia BALSTER HALFORD

- Monsieur David BOSSARD

- Madame Balbina HUERTAS

- Monsieur Pascal PLO

5° En tant que personne(s) qualifiée(s) dans le domaine d'activité de l'organisme

Sur désignation du Préfet de région :

- Monsieur Jérôme BARTHE

- Madame Marie-Laure BEAUSSOLEIL

- Madame Florence BORDES ALQUIER

- Madame Annabelle ZENATTI

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la de la région.

Fait à Bordeaux, le 26 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
des organismes de sécurité sociale



Hubert VERDIER

RECTORAT

R76-2022-05-17-00027

Arrêté fixant l'objectif d'admission des
bacheliers technologiques dans les IUT de
l'académie de Montpellier



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de Région Académique
A l'Information et à l'Orientation**

Direction de Région Académique
A l'Information et à l'Orientation
Affaire suivie par :
Régis BÉGORRE
DRAIO
☎ 04.67.91.47.95
ce.draio@region-academique-occitanie.fr

Montpellier, le 17 mai 2022

Rectorat
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

**Madame la Rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, en son article L612-3

Arrête :

Article 1 : Il est institué pour la campagne d'admission post-bac 2022, gérée à travers l'outil Parcoursup, un objectif chiffré d'admission des bacheliers technologiques dans les instituts universitaires de technologie de la région académique Occitanie.

Article 2 : Cet objectif d'admission est précisé, pour chaque spécialité d'IUT, dans le tableau présenté en annexe. Il est poursuivi dans la seule limite des viviers de candidats par type de baccalauréat et arrêté en concertation avec les directeurs des IUT.

Article 3 : Les secrétaires généraux des académies de Toulouse et Montpellier sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Occitanie.


La rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Sophie Béjean

Campagne d'admission post-bac 2022 gérée à travers l'outil Parcoursup

Taux de bacheliers technologiques attendus en BUT sur la région académique

UAI	Libellé établissement	Commune	Spécialité/mention	Capacité informatique	Taux de bacheliers technologiques attendus (%)
0110982H	I.U.T. de Perpignan (Site de Carcassonne)	Carcassonne	BUT - Statistique et informatique décisionnelle (Seconde année possible en apprentissage)	42	29
0110982H	I.U.T. de Perpignan (Site de Carcassonne)	Carcassonne	BUT - Techniques de commercialisation	60	50
0110983J	I.U.T. de Perpignan (Site de Narbonne)	Narbonne	BUT - Génie chimique génie des procédés	32	26
0120870F	I.U.T. de Perpignan (Site de Narbonne)	Narbonne	BUT - Carrières Juridiques	84	50
0120870F	I.U.T. de Rodez	Rodez	BUT - Informatique	50	35
0120870F	I.U.T. de Rodez	Rodez	BUT - Qualité, logistique industrielle et organisation	26	50
0120870F	I.U.T. de Rodez	Rodez	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	80	47
0120870F	I.U.T. de Rodez	Rodez	BUT - Information communication Parcours communication des organisations	28	45
0120870F	I.U.T. de Rodez	Rodez	BUT - Carrières juridiques	56	50
0300930Y	I.U.T. de Nîmes	Nîmes	BUT - Génie mécanique et productique	120	50
0300930Y	I.U.T. de Nîmes	Nîmes	BUT - Génie civil - Construction durable (Seconde année possible en apprentissage)	80	50
0300930Y	I.U.T. de Nîmes	Nîmes	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	113	50
0300930Y	I.U.T. de Nîmes	Nîmes	BUT - Génie mécanique et productique	70	25
0300930Y	I.U.T. de Nîmes	Nîmes	BUT - Science et génie des matériaux (Seconde année possible en apprentissage)	80	50
0300930Y	I.U.T. de Nîmes	Nîmes	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	90	50
0300930Y	I.U.T. de Nîmes	Nîmes	BUT - Génie chimique génie des procédés	90	30
0311086M	I.U.T. de Toulouse	Toulouse	BUT - Génie civil - Construction durable	162	50
0311086M	I.U.T. de Toulouse	Toulouse	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	146	50
0311086M	I.U.T. de Toulouse	Toulouse	BUT - Génie mécanique et productique	232	50
0311086M	I.U.T. de Toulouse	Toulouse	BUT - Informatique	134	50
0311086M	I.U.T. de Toulouse	Toulouse	BUT - Mesures physiques	102	41
0311086M	I.U.T. de Toulouse	Toulouse	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	320	50
0311086M	I.U.T. de Toulouse	Toulouse	BUT - Techniques de commercialisation	150	50
0311086M	I.U.T. de Toulouse	Toulouse	BUT - Information communication Parcours information numérique dans les organisations	36	50
0311086M	I.U.T. de Toulouse	Toulouse	BUT - Hygiène Sécurité Environnement	50	50
0311086M	I.U.T. de Toulouse	Toulouse	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	50	50
0311086M	I.U.T. de Toulouse	Toulouse	BUT - Génie biologique Parcours agronomie	50	42
0311086M	I.U.T. de Toulouse	Auch	BUT - Génie biologique Parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	25	44
0311086M	I.U.T. de Toulouse - Antenne d'Auch	Auch	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	67	50
0311086M	I.U.T. de Toulouse - Antenne d'Auch	Auch	BUT - Chimie	74	35
0311086M	I.U.T. de Toulouse - Antenne d'Auch	Castres	BUT - Packaging, emballage et conditionnement	26	50
0311086M	I.U.T. de Toulouse - Antenne de Castres	Castres	BUT - Métiers du multimédia et de l'internet	50	50
0311086M	I.U.T. de Toulouse - Antenne de Castres	Castres	BUT - Techniques de commercialisation	68	50
0311086M	I.U.T. de Toulouse - Antenne de Castres	Castres	BUT - Information communication Parcours métiers du livre et du patrimoine	13	38
0311086M	I.U.T. de Toulouse - Antenne de Castres	Toulouse	BUT - Génie industriel et maintenance	52	50
0311713U	I.U.T. de Blagnac	Blagnac	BUT - Informatique (Seconde année possible en apprentissage)	100	50
0311713U	I.U.T. de Blagnac	Blagnac	BUT - Réseaux et télécommunications (Seconde année possible en apprentissage)	78	50
0311713U	I.U.T. de Blagnac	Blagnac	BUT - Carrières sociales parcours coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux	48	50
0340838B	I.U.T. de Montpellier	Montpellier	BUT - Chimie	104	31
0340838B	I.U.T. de Montpellier	Montpellier	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	120	50
0340838B	I.U.T. de Montpellier	Montpellier	BUT - Informatique	120	50
0340838B	I.U.T. de Montpellier	Montpellier	BUT - Mesures physiques (Seconde année possible en apprentissage)	104	28
0340838B	I.U.T. de Montpellier	Montpellier	BUT - Génie biologique Parcours diététique et nutrition	28	50
0340838B	I.U.T. de Montpellier	Montpellier	BUT - Génie biologique Parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	28	34
0340838B	I.U.T. de Montpellier	Montpellier	BUT - Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie	52	50
0340838B	I.U.T. de Montpellier	Montpellier	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	110	50
0340838B	I.U.T. de Montpellier	Montpellier	BUT - Techniques de commercialisation	106	50
0341884N	I.U.T. de Béziers	Béziers	BUT - Carrières sociales parcours villes et territoires durables	28	50

UAI	Libellé établissement	Commune	Spécialité/mention	Capacité Informatrice	Taux de bacheliers technologiques attendus (%)
0341884N	I.U.T de Béziers	Béziers	BUT - Carrières sociales parcours coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux	22	50
0341884N	I.U.T de Béziers	Béziers	BUT - Réseaux et télécommunications	48	50
0341884N	I.U.T de Béziers	Béziers	BUT - Métiers du multimédia et de l'internet	48	50
0341884N	I.U.T de Béziers	Béziers	BUT - Techniques de commercialisation	84	50
0341898D	I.U.T de Montpellier (site de Sète)	Sète	BUT - Chimie	72	27
0342503L	IUTMS CONS. MANITAS DE PLATA	Sète	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	28	50
0342503L	IUTMS CONS. MANITAS DE PLATA	Sète	BUT - Informatique	28	50
0460697H	I.U.T de Figeac	Figeac	BUT - Génie mécanique et productique	45	50
0460697H	I.U.T de Figeac	Figeac	BUT - Techniques de commercialisation	72	50
0460697H	I.U.T de Figeac	Figeac	BUT - Carrières sociales Parcours animation sociale et socioculturelle	28	50
0460697H	I.U.T de Figeac	Figeac	BUT - Carrières sociales Parcours éducation spécialisée	20	50
06500583F	I.U.T de Tarbes	Tarbes	BUT - Génie électrique et Informatique Industrielle	70	50
06500583F	I.U.T de Tarbes	Tarbes	BUT - Génie mécanique et productique	85	45
06500583F	I.U.T de Tarbes	Tarbes	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	135	50
06500583F	I.U.T de Tarbes	Tarbes	BUT - Métiers du multimédia et de l'internet	56	50
06500583F	I.U.T de Tarbes	Tarbes	BUT - Techniques de commercialisation	135	50
06500583F	I.U.T de Tarbes	Tarbes	BUT - Génie civil - Construction durable	48	50
06600586D	I.U.T de Perpignan	Perpignan	BUT - Génie industriel et maintenance	56	50
06600586D	I.U.T de Perpignan	Perpignan	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'environnement et éco technologies	39	41
06600586D	I.U.T de Perpignan	Perpignan	BUT - Génie biologique Parcours agronomie	39	25
06600586D	I.U.T de Perpignan	Perpignan	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	106	50

RECTORAT

R76-2022-05-17-00028

Arrêté fixant l'objectif d'admission minimal de bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs des lycées de l'académie de Montpellier



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de Région Académique A l'Information et à l'Orientation

Direction de Région Académique
A l'Information et à l'Orientation
Affaire suivie par :
Régis BÉGORRE
DRAIO
☎ 04.67.91.47.95
ce.draio@region-academique-occitanie.fr

Montpellier, le 17 mai 2022

Rectorat
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Madame la Rectrice de la région académique Occitanie Rectrice de l'académie de Montpellier Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, en son article L612-3

Arrête :

Article 1 : Il est institué pour la campagne d'admission post-bac 2022, gérée à travers l'outil Parcoursup, un objectif chiffré d'admission des bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs des lycées de la région académique Occitanie.

Article 2 : Cet objectif d'admission est précisé, pour chaque spécialité de BTS, dans le tableau présenté en annexe. Il est poursuivi dans la seule limite des viviers de candidats par type de baccalauréat.

Article 3 : Les secrétaires généraux des académies de Toulouse et Montpellier sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Occitanie.

La rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités


Sophie Béjean

Campagne d'admission post-bac 2022 gérée à travers l'outil Parcoursup

Taux de bacheliers professionnels attendus en BTS sur la région académique

UAI	Libellé établissement	Commune	Spécialité/mention	Capacité informative	Taux de bacheliers professionnels attendus (%)
090002D	Lycée Gabriel Faure	Foix	BTS - Services - Comptabilité et gestion	24	40
090002D	Lycée Gabriel Faure	Foix	BTS - Services - Tourisme	24	42
090003E	Lycée professionnel Jean Durroux	Femères-sur-Ariège	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	12	75
090009H	Lycée professionnel Joseph Marie Jacquard	Levalanet	BTS - Production - Métiers de l'Éau	15	40
090013R	Lycée de Mirepoix	Mirepoix	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	12	42
090013R	Lycée de Mirepoix	Mirepoix	BTS - Production - Conception et industrialisation en microtechniques	12	31
090013R	Lycée de Mirepoix	Mirepoix	BTS - Production - Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	24	42
090015T	Lycée polyvalent Pyrène	Pamiers	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	33	42
090015T	Lycée polyvalent Pyrène	Pamiers	BTS - Production - Electrotechnique	15	61
090018W	Lycée du Couserans	Saint-Giron	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	18	57
011004V	Lycée Paul Sabatier	Carcassonne	BTS - Services - Support à l'Action managériale	35	51
011004V	Lycée Paul Sabatier	Carcassonne	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	32	38
011007Y	Lycée Jules Fà	Carcassonne	BTS - Production - Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	30	43
011007Y	Lycée Jules Fà	Carcassonne	BTS - Production - Conception de produits industriels	15	40
011007Y	Lycée Jules Fà	Carcassonne	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	15	53
011007Y	Lycée Jules Fà	Carcassonne	BTS - Production - Electrotechnique	29	50
011007Y	Lycée Jules Fà	Carcassonne	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	33	39
0110012D	Lycée Polyvalent Germaine Tillon	Castelnaudary	BTS - Services - Comptabilité et gestion	35	34
0110012D	Lycée Polyvalent Germaine Tillon	Castelnaudary	BTS - Production - Bâtiment	35	43
0110012D	Lycée Polyvalent Germaine Tillon	Castelnaudary	BTS - Production - Travaux publics	18	53
0110019L	Lycée Jacques Ruffie	Limoux	BTS - Services - Gestion de la PME	29	50
0110022P	Lycée Docteur Lacroix	Narbonne	BTS - Services - Analyses de biologie médicale	45	2
0110023R	Lycée polyvalent Louise Michel	Narbonne	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	30	43
0110023R	Lycée polyvalent Louise Michel	Narbonne	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	30	43
0110023R	Lycée polyvalent Louise Michel	Narbonne	BTS - Services - Commerce International	35	25
0110023R	Lycée polyvalent Louise Michel	Narbonne	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	35	40
0110023R	Lycée polyvalent Louise Michel	Narbonne	BTS - Services - Comptabilité et gestion	35	34
0110049P	LYCEE POLYVALENT SAINT LOUIS - SITE SAINT STANISLAS	Carcassonne	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	36	18
0110670U	Lycée Beauséjour	Narbonne	BTS - Services - Economie sociale familiale	30	47
012006S	Lycée La Découverte	Decazeville	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	12	55
012006S	Lycée La Découverte	Decazeville	BTS - Production - Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Pilote et Optimisation de la production	6	70
012006S	Lycée La Découverte	Decazeville	BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	24	67
012006S	Lycée La Découverte	Decazeville	BTS - Production - Biotechnologies	24	4
012006S	Lycée La Découverte	Decazeville	BTS - Production - Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'Outillage	6	47
0120012Y	Lycée Jean Vigo	Millau	BTS - Services - Gestion de la PME	18	62
0120012Y	Lycée Jean Vigo	Millau	BTS - Services - Comptabilité et gestion	18	33
0120024L	Lycée Alexis Montail	Rodez	BTS - Production - Conception de produits industriels	24	38
0120024L	Lycée Alexis Montail	Rodez	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	24	50
0120024L	Lycée Alexis Montail	Rodez	BTS - Services - Support à l'Action managériale	35	49
0120024L	Lycée Alexis Montail	Rodez	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	50
0120025H	Lycée Jean Jaures	Saint-Affrique	BTS - Services - Electrotechnique	15	75
0120031U	Lycée Raymond Savignac	Villefranche-de-Rouergue	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	18	55
0120096P	Lycée professionnel des métiers du bois et de l'habitat	Aubin	BTS - Production - Systèmes constructifs bois et habitat	12	56
0120096P	Lycée professionnel des métiers du bois et de l'habitat	Aubin	BTS - Production - Développement et Réalisation Bois	12	54
0121423G	Lycée Charles Carnus	Rodez	BTS - Production - Electrotechnique	15	40
0121423G	Lycée Charles Carnus	Rodez	BTS - Production - Systèmes numériques - Option électronique et communication	15	40
0121423G	Lycée Charles Carnus	Rodez	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	24	35
0121423G	Lycée Charles Carnus	Rodez	BTS - Services - Comptabilité et gestion	12	25
0121423G	Lycée Charles Carnus	Rodez	BTS - Services - Gestion de la PME	12	58
0121423G	Lycée Charles Carnus	Rodez	BTS - Production - Etude et réalisation d'agencement	12	40
0121423G	Lycée Charles Carnus	Rodez	BTS - Production - Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	15	35
0300002P	Lycée Jean-Baptiste Dumas	Alès	BTS - Services - Economie sociale familiale	35	40
0300002P	Lycée Jean-Baptiste Dumas	Alès	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	15	40
0300002P	Lycée Jean-Baptiste Dumas	Alès	BTS - Production - Assistance technique d'ingénieur	15	40
0300002P	Lycée Jean-Baptiste Dumas	Alès	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	15	40
0300002P	Lycée Jean-Baptiste Dumas	Alès	BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	15	40
0300023M	Lycée ALBERT CAMUS	Nîmes	BTS - Production - Biotechnologies	30	1
0300023M	Lycée ALBERT CAMUS	Nîmes	BTS - Services - Commerce International	35	15
0300023M	Lycée ALBERT CAMUS	Nîmes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	35	40
0300023M	Lycée ALBERT CAMUS	Nîmes	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	53	40
0300023M	Lycée ALBERT CAMUS	Nîmes	BTS - Services - Assurance	35	26
0300026R	Lycée Dhuoda	Nîmes	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option C Systèmes éoliens	18	40
0300026R	Lycée Dhuoda	Nîmes	BTS - Production - Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	18	47
0300026R	Lycée Dhuoda	Nîmes	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	18	40
0300026R	Lycée Dhuoda	Nîmes	BTS - Production - Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	36	43
0300026R	Lycée Dhuoda	Nîmes	BTS - Production - Bâtiment	36	40
0300026R	Lycée Dhuoda	Nîmes	BTS - Production - Management économique de la construction	36	43
0300026R	Lycée Dhuoda	Nîmes	BTS - Production - Travaux publics	18	40
0300026R	Lycée Dhuoda	Nîmes	BTS - Production - Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique	36	43
0300026R	Lycée Dhuoda	Nîmes	BTS - Production - Electrotechnique	36	47
0300026R	Lycée Dhuoda	Nîmes	BTS - Production - Systèmes numériques - Option électronique et communication	18	40
0300026R	Lycée Dhuoda	Nîmes	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	36	50
0300027S	Lycée Hemingway - De La Camargue	Nîmes	BTS - Production - Métiers de la mode-vêtements	30	63
0300027S	Lycée Hemingway - De La Camargue	Nîmes	BTS - Services - Support à l'Action managériale	35	30
0300027S	Lycée Hemingway - De La Camargue	Nîmes	BTS - Services - Banque conseiller de clientèle	35	29
0300027S	Lycée Hemingway - De La Camargue	Nîmes	BTS - Services - Gestion de la PME	35	43
0300027S	Lycée Hemingway - De La Camargue	Nîmes	BTS - Services - Comptabilité et gestion	35	34
0300077W	Lycée BELLEVUE	Alès	BTS - Services - Gestion de la PME	22	18
0300080Z	Lycée Emmanuel d'Alzon	Nîmes	BTS - Production - Aéronautique	30	18
0300080Z	Lycée Emmanuel d'Alzon	Nîmes	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	20	53
0300080Z	Lycée Emmanuel d'Alzon	Nîmes	BTS - Services - Opticien-Lunetier	30	13
0301106Z	Lycée professionnel Sainth-Marie	Bagnols-sur-Cèze	BTS - Production - Métiers de la chimie	18	7
0301109F	Lycée professionnel Pasteur	La Grand-Combe	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	36	59
0301112J	Lycée de La CCI	Nîmes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	34	31
0301112J	Lycée de La CCI	Nîmes	BTS - Services - Gestion de la PME	34	27
0301112J	Lycée de La CCI	Nîmes	BTS - Services - Communication	34	16
0301112J	Lycée de La CCI	Nîmes	BTS - Production - Services informatiques aux organisations	64	44
0301125Y	Lycée De La Salle	Alès	BTS - Services - Prothésiste orthésiste	18	7
0301125Y	Lycée De La Salle	Alès	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	50
0301125Y	Lycée De La Salle	Alès	BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique	15	18
0301125Y	Lycée De La Salle	Alès	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluide	16	50
0301125Y	Lycée De La Salle	Alès	BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières	15	43
0301127A	Lycée St Vincent De Paul	Nîmes	BTS - Services - Support à l'Action managériale	35	21
0301127A	Lycée St Vincent De Paul	Nîmes	BTS - Services - Comptabilité et gestion	35	20
0301127A	Lycée St Vincent De Paul	Nîmes	BTS - Services - Tourisme	70	15
030950V	Lycée Albert EINSTEIN	Bagnols-sur-Cèze	BTS - Production - Qualité	15	40
030950V	Lycée Albert EINSTEIN	Bagnols-sur-Cèze	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	30	57
030950V	Lycée Albert EINSTEIN	Bagnols-sur-Cèze	BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique	15	47
030950V	Lycée Albert EINSTEIN	Bagnols-sur-Cèze	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	30	51
030950V	Lycée Albert EINSTEIN	Bagnols-sur-Cèze	BTS - Services - Gestion de la PME	18	39
0301552Z	Lycée Philippe Lamour	Nîmes	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	18	50
0301552Z	Lycée Philippe Lamour	Nîmes	BTS - Services - Professions immobilières	35	20
0301654K	Lycée des métiers Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ	Milhaud	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	18	39
0301654K	Lycée des métiers Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ	Milhaud	BTS - Services - Economie sociale familiale	24	38
0301778V	Lycée Jacques Prévart	Saint-Christol-lez-Alès	BTS - Services - Support à l'Action managériale	19	50
0301778V	Lycée Jacques Prévart	Saint-Christol-lez-Alès	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	38	40
0301171A	Lycée des Métiers - Paul Mathou	Saint-Christol-lez-Alès	BTS - Services - Comptabilité et gestion	38	34
0301171A	Lycée des Métiers - Paul Mathou	Gourdan-Polignan	BTS - Production - Management économique de la construction	22	42
0301171A	Lycée des Métiers - Paul Mathou	Gourdan-Polignan	BTS - Production - Travaux publics	15	42
0301024H	Lycée Pierre D'Aragon	Muret	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	35	49
0301024H	Lycée Pierre D'Aragon	Muret	BTS - Services - Comptabilité et gestion	24	46
0301028M	Lycée Vincent Auriol	Revel	BTS - Production - Etude et réalisation d'agencement	15	42
0301028M	Lycée Vincent Auriol	Revel	BTS - Production - Développement et Réalisation Bois	15	51
0301032S	Lycée De Bagatelle	Saint-Gaudens	BTS - Services - Gestion de la PME	12	58
0301032S	Lycée De Bagatelle	Saint-Gaudens	BTS - Services - Comptabilité et gestion	12	50
0301032S	Lycée De Bagatelle	Saint-Gaudens	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	18	47
0301033T	Lycée professionnel Elisabeth El Norbert Casterot	Saint-Gaudens	BTS - Services - Economie sociale familiale	18	52

UAI	Libellé établissement	Commune	Spécialité/mention	Capacité Informativa	Taux de bacheliers professionnels attendus (%)
0310032	Lycée Marcelin Berthelot	Toulouse	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	50	59
0310032	Lycée Marcelin Berthelot	Toulouse	BTS - Services - Gestion de la PME	33	43
0310032	Lycée Marcelin Berthelot	Toulouse	BTS - Services - Support à l'action managériale	22	50
0310040A	Lycée Raymond Naves	Toulouse	BTS - Services - Banque conseiller de clientèle	24	40
0310040A	Lycée Raymond Naves	Toulouse	BTS - Services - Comptabilité et gestion	35	43
0310040A	Lycée Raymond Naves	Toulouse	BTS - Services - Commerce International	24	30
0310044E	Lycée Dédot de Séverac	Toulouse	BTS - Production - Systèmes photoniques	15	32
0310044E	Lycée Dédot de Séverac	Toulouse	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	47	57
0310044E	Lycée Dédot de Séverac	Toulouse	BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique	24	33
0310044E	Lycée Dédot de Séverac	Toulouse	BTS - Production - Métiers de la chimie	30	10
0310044E	Lycée Dédot de Séverac	Toulouse	BTS - Production - Assistance technique d'ingénieur	24	33
0310044E	Lycée Dédot de Séverac	Toulouse	BTS - Production - Electrotechnique	47	60
0310044E	Lycée Dédot de Séverac	Toulouse	BTS - Production - Systèmes numériques - Option électronique et communication	24	50
0310044E	Lycée Dédot de Séverac	Toulouse	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	23	35
0310046G	Lycée Hotelierie Et Tourisme D'Occitanie	Toulouse	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	82	20
0310046G	Lycée Hotelierie Et Tourisme D'Occitanie	Toulouse	BTS - Services - Tourisme	34	42
0310047H	Lycée Ozanne	Toulouse	BTS - Services - Support à l'action managériale	70	42
0310047H	Lycée Ozanne	Toulouse	BTS - Services - Commerce International	20	30
0310047H	Lycée Ozanne	Toulouse	BTS - Services - Assurance	35	29
0310047H	Lycée Ozanne	Toulouse	BTS - Services - Gestion de la PME	59	46
0310047H	Lycée Ozanne	Toulouse	BTS - Services - Comptabilité et gestion	70	42
0310047H	Lycée Ozanne	Toulouse	BTS - Services - Communication	35	33
0310047H	Lycée Ozanne	Toulouse	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	70	42
0310052N	Roland Garros Lycée des métiers de la maintenance mécanique et de la productive	Toulouse	BTS - Production - Maintenance des véhicules option motocycles	10	75
0310053P	Lycée professionnel des métiers du bâtiment - Urbain Vitry	Toulouse	BTS - Production - Finitions, aménagement des bâtiments: conception et réalisation	12	47
0310053P	Lycée professionnel des métiers du bâtiment - Urbain Vitry	Toulouse	BTS - Production - Bâtiment	15	75
0310054R	Lycée professionnel Renee Bonnet	Toulouse	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	15	47
0310056T	Lycée professionnel Gabriel Peri	Toulouse	BTS - Production - Métiers de la mode-vêtements	15	70
0310056T	Lycée professionnel Gabriel Peri	Toulouse	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	18	50
0310057U	Hélène Boucher Lycée des métiers des soins à la personne	Toulouse	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	30	57
0311022U	Lycée professionnel des Métiers Eugene MONTEL	Toulouse	BTS - Production - Conception et commercialisation de solutions techniques	12	65
0311133N	Lycée Le Caousou	Toulouse	BTS - Production - Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique	15	30
0311145B	Lycée Saint-Joseph	Toulouse	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option B Systèmes énergétiques et fluidiques	10	85
0311177L	Institut Limayrac	Toulouse	BTS - Production - Systèmes numériques - Option Informatique et réseaux	20	32
0311177L	Institut Limayrac	Toulouse	BTS - Services - Gestion de la PME	24	33
0311177L	Institut Limayrac	Toulouse	BTS - Services - Comptabilité et gestion	24	20
0311177L	Institut Limayrac	Toulouse	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	24	30
0311177L	Institut Limayrac	Toulouse	BTS - Services - Diététique	35	5
0311177L	Institut Limayrac	Toulouse	BTS - Services - Economie sociale familiale	70	40
0311177L	Institut Limayrac	Toulouse	BTS - Services - Tourisme	48	22
0311177L	Institut Limayrac	Toulouse	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	18	27
0311180W	Lycée Billères	Toulouse	BTS - Services - Commerce International	48	15
0311180W	Lycée Billères	Toulouse	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	24	34
0311185W	Lycée Billères	Toulouse	BTS - Services - Gestion de la PME	24	38
0311190A	Lycée professionnel Da Coiffure Skhola D'Art	Toulouse	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	24	33
0311190A	Lycée professionnel Da Coiffure Skhola D'Art	Toulouse	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	24	42
0311201M	Lycée Myriam	Toulouse	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	24	62
0311201M	Lycée Myriam	Toulouse	BTS - Production - Métiers de la mode-vêtements	15	67
0311213A	Lycée Isacc Pigier	Toulouse	BTS - Services - Support à l'action managériale	35	51
0311213A	Lycée Isacc Pigier	Toulouse	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	32	50
0311213A	Lycée Isacc Pigier	Toulouse	BTS - Services - Gestion de la PME	24	28
0311213A	Lycée Isacc Pigier	Toulouse	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	35	51
0311213A	Lycée Isacc Pigier	Toulouse	BTS - Services - Banque conseiller de clientèle	24	50
0311213A	Lycée Isacc Pigier	Toulouse	BTS - Services - Comptabilité et gestion	18	28
0311219Q	Lycée professionnel Sainte-Marie Saint-Sernin	Toulouse	BTS - Services - Commerce International	24	25
0311232V	Lycée Rive Gauche	Toulouse	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	35	42
0311232V	Lycée Rive Gauche	Toulouse	BTS - Services - Communication	24	33
0311586F	Lycée Toulouse-Lautrec	Toulouse	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial	17	17
0311586F	Lycée Toulouse-Lautrec	Toulouse	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	24	42
0311902Z	Lycée Stéphane Hessel	Toulouse	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	30	38
0311902Z	Lycée Stéphane Hessel	Toulouse	BTS - Services - Analyses de biologie médicale	30	7
0311902Z	Lycée Stéphane Hessel	Toulouse	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	35	47
0311902Z	Lycée Stéphane Hessel	Toulouse	BTS - Services - Etudes de réalisation d'un projet de communication - 1ère année commune	11	50
0312091G	Lycée International Victor Hugo	Colomiers	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	24	42
0312091G	Lycée International Victor Hugo	Colomiers	BTS - Production - Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	28	40
0312267W	Lycée Des Arènes	Toulouse	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l'image	12	13
0312267W	Lycée Des Arènes	Toulouse	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son	12	17
0312267W	Lycée Des Arènes	Toulouse	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post-production	12	17
0312267W	Lycée Des Arènes	Toulouse	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production	12	17
0312289V	Lycée Pierre-Paul Riquet	Saint-Orens-de-Gameville	BTS - Production - Conception de produits industriels	30	42
0312289V	Lycée Pierre-Paul Riquet	Saint-Orens-de-Gameville	BTS - Production - Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	24	42
0312290V	Lycée Henri Malisse	Cugnaux	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	24	42
0312290V	Lycée Henri Malisse	Cugnaux	BTS - Services - Professions immobilières	23	29
0312290V	Lycée Henri Malisse	Cugnaux	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	23	42
0312355S	Lycée Ort Maurice Grymlogel	Colomiers	BTS - Production - Electrotechnique	15	50
0312355S	Lycée Ort Maurice Grymlogel	Colomiers	BTS - Services - Commerce International	30	4
0312408Z	Lycée Salikge	Balma	BTS - Production - Bioanalyses et contrôles	30	4
0312408Z	Lycée Salikge	Balma	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	35	30
0312408Z	Lycée Salikge	Balma	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	35	42
0312408Z	Lycée Salikge	Balma	BTS - Services - Professions immobilières	18	28
0312686B	Lycée Saint-Euphrasy	Blagnac	BTS - Production - Aéronautique	24	24
0312746S	Lycée Marie Louise Dissard François	Tournefeuille	BTS - Services - Management opérationnel de la sécurité	18	56
0312759F	Lycée Joseph Gallieni	Toulouse	BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières	30	55
0312759F	Lycée Joseph Gallieni	Toulouse	BTS - Production - Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	20	20
0312759F	Lycée Joseph Gallieni	Toulouse	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	33	53
0312822Z	Lycée polyvalent Charles de Gaulle	Muret	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluide	24	54
0312822Z	Lycée polyvalent Charles de Gaulle	Muret	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	24	58
0312822Z	Lycée polyvalent Charles de Gaulle	Muret	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	14	14
0320002D	Lycée Pardailhan	Auch	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	35	54
0320002D	Lycée Pardailhan	Auch	BTS - Services - Tourisme	18	50
0320002D	Lycée Pardailhan	Auch	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	24	28
0320015T	Lycée Maréchal Lannes	Lectoure	BTS - Services - Gestion de la PME	12	56
0320023B	Lycée Alain-Fournier	Miravalles	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	9	49
0320025D	Lycée D'Artagnan	Nogaro	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	18	54
0320030J	Lycée professionnel Clement Ader	Samatan	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	12	58
0320051G	Lycée Dratirei Sainte-Marie	Auch	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	47
0320067Z	Lycée des Métiers - Le Garros	Auch	BTS - Production - Enveloppes des bâtiments : conception et réalisation	15	42
0320067Z	Lycée des Métiers - Le Garros	Auch	BTS - Production - Bâtiment	24	50
0320067Z	Lycée des Métiers - Le Garros	Auch	BTS - Production - Systèmes constructifs bois et habitat	24	42
0320067Z	Lycée des Métiers - Le Garros	Auch	BTS - Production - Architectures en Métal : conception et Réalisation	15	47
0340011C	Lycée polyvalent Jean Moulin	Béziers	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	45	60
0340011C	Lycée polyvalent Jean Moulin	Béziers	BTS - Production - Conception de produits industriels	30	47
0340011C	Lycée polyvalent Jean Moulin	Béziers	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	30	43
0340012D	Lycée polyvalent Jean Mermoz	Béziers	BTS - Production - Electrotechnique	30	43
0340023R	Lycée Rene Gosse	Béziers	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	35	49
0340030Y	Lycée Louis Feuillade	Lunel	BTS - Services - Gestion de la PME	18	39
0340039H	Lycée Georges Clemenceau	Montpellier	BTS - Services - Comptabilité et gestion	18	33
0340040J	Lycée Jules Guesde	Montpellier	BTS - Services - Assurance	37	26
0340040J	Lycée Jules Guesde	Montpellier	BTS - Services - Support à l'action managériale	36	40
0340040J	Lycée Jules Guesde	Montpellier	BTS - Services - Commerce International	36	14
0340040J	Lycée Jules Guesde	Montpellier	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	36	40
0340042L	Lycée Jean Mermoz	Montpellier	BTS - Services - Comptabilité et gestion	36	34
0340042L	Lycée Jean Mermoz	Montpellier	BTS - Services - Prothésiste dentaire	15	68
0340042L	Lycée Jean Mermoz	Montpellier	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluide	15	40
0340042L	Lycée Jean Mermoz	Montpellier	BTS - Production - Conception de produits industriels	30	43
0340042L	Lycée Jean Mermoz	Montpellier	BTS - Production - Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	24	42
0340042L	Lycée Jean Mermoz	Montpellier	BTS - Production - Bioanalyses et contrôles	30	40
0340042L	Lycée Jean Mermoz	Montpellier	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	15	40
0340042L	Lycée Jean Mermoz	Montpellier	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	24	42
0340042L	Lycée Jean Mermoz	Montpellier	BTS - Production - Biotechnologies	30	1
0340042L	Lycée Jean Mermoz	Montpellier	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	32	38
0340043M	Lycée des Métiers Pierre Menés France	Montpellier	BTS - Production - Electrotechnique	26	50
0340043M	Lycée des Métiers Pierre Menés France	Montpellier	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	35	40
0340043M	Lycée des Métiers Pierre Menés France	Montpellier	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	53	53
0340045P	Lycée professionnel Jules Ferry	Montpellier	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	45	50
0340045P	Lycée professionnel Jules Ferry	Montpellier	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	36	36
0340059E	Lycée Jean Moulin	Pézenas	BTS - Services - Tourisme	35	29
0340061G	Lycée professionnelle Charles Aillaud	Pézenas	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	22	56
0340076Y	Lycée Irene et Frederic Joliot Curie	Sète	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	24	54
0340076Y	Lycée Irene et Frederic Joliot Curie	Sète	BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières	30	53
0340076Y	Lycée Irene et Frederic Joliot Curie	Sète	BTS - Production - Systèmes numériques - Option électronique et communication	14	40
0340076Y	Lycée Irene et Frederic Joliot Curie	Sète	BTS - Services - Gestion de la PME	35	43
0340071M	Lycée La Trinité	Béziers	BTS - Services - Gestion de la PME	32	14
0340092R	Lycée professionnel Turgot	Montpellier	BTS - Services - Economie sociale familiale	34	37
0340991T	Lycée Nevers	Montpellier	BTS - Services - Support à l'action managériale	17	25
0340991T	Lycée Nevers	Montpellier	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	17	26
0340991T	Lycée Nevers	Montpellier	BTS - Services - Comptabilité et gestion	32	16
0340992U	Lycée professionnel Le Sacre Coeur	Béziers	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	23	17
0341385W	Lycée professionnel Leonard De Vinci	Montpellier	BTS - Production - Management économique de la construction	15	40
0341521U	Lycée St Joseph Pierre Rouge	Montferrier-sur-Lez	BTS - Production - Systèmes numériques - Option électronique et communication	20	37
0341523V	Lycée Saint-Jacques	Sète	BTS - Services - Commerce International	20	33
0341736C	Lycée Jean Monnet	Montpellier	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	52	40
0341736C	Lycée Jean Monnet	Montpellier	BTS - Services - Communication	35	40
0341794R	Lycée Jean-François Champollion	Lattes	BTS - Production - Systèmes photoniques	24	25
0341921D	Lycée Georges Pompidou	Castelnau-le-Lez	BTS - Services - Support à l'action managériale	33	40
0341921D	Lycée Georges Pompidou	Castelnau-le-Lez	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	33	33
0341921D	Lycée Georges Pompidou	Castelnau-le-Lez	BTS - Services - Comptabilité et gestion	33	34

RECTORAT

R76-2022-05-17-00029

Arrêté fixant le pourcentage minimal de
bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse
nationale de lycée



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de Région Académique
A l'Information et à l'Orientation**

Direction de Région Académique
A l'Information et à l'Orientation

Affaire suivie par :
Régis BÉGORRE
DRAIO

☎ 04.67.91.47.95

ce.draio@region-academique-occitanie.fr

Montpellier, le 17 mai 2022

Rectorat
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier - cedex 2

Madame la Rectrice de la région académique Occitanie Rectrice de l'académie de Montpellier Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, en son article L612-3 – alinéa IV et alinéa VII

Arrête :

Article 1 : Pour la campagne d'admission post-bac 2022, gérée à travers l'outil Parcoursup, est fixé le pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée pour les formations suivantes :

- Licences
- Diplômes universitaires
- Diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques
- Classes préparatoires aux grandes écoles
- Classes universitaires préparatoires aux grandes écoles
- Brevets de techniciens supérieurs des établissements publics et privés sous contrat
- Bachelors universitaires de technologie
- Formations en ingénierie
- Formations préparatoires à l'enseignement supérieur
- Diplômes de comptabilité et de gestion
- Ecoles d'architecture
- Diplômes nationaux des métiers d'art et du design
- Mentions complémentaires
- Diplômes d'état du secteur sanitaire

Article 2 : Ce pourcentage est précisé pour chaque formation et chaque site dans le tableau présenté en annexe.

Article 3 : Les secrétaires généraux des académies de Toulouse et Montpellier sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Occitanie.

La rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités


Sophie Béjean

Campagne d'admission post-bac 2022 gérée à travers l'outil Parcoursup

Taux de boursiers attendus sur la région académique

UAI	Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Capacité informative	Taux de boursiers attendus (%)
000002D	Lycée Gabriel Fauré	Foz	BTS - Services - Comptabilité et gestion	24	31
000002D	Lycée Gabriel Fauré	Foz	BTS - Services - Tourisme	14	26
000003E	Lycée professionnel Jean Duroux	Femmes-sur-Arège	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	12	32
000006H	Lycée professeur Joseph Maïre Jacquard	Lavalanet	BTS - Production - Métiers de feu	15	27
000013R	Lycée de Mirépoix	Mirépoix	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	12	28
000013R	Lycée de Mirépoix	Mirépoix	BTS - Production - Conception et industrialisation en microtechniques	12	21
000013R	Lycée de Mirépoix	Mirépoix	BTS - Production - Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	24	27
000013R	Lycée de Mirépoix	Mirépoix	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	33	33
000015T	Lycée polyvalent Pyrlène	Pamiers	BTS - Production - Electrochimie	15	36
000015T	Lycée polyvalent Pyrlène	Pamiers	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	18	34
000018W	Lycée du Cossonay	Carcaïsson	BTS - Services - Support à l'action managériale	35	24
011000V	Lycée Paul Sabatier	Carcaïsson	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	32	10
011000V	Lycée Paul Sabatier	Carcaïsson	BTS - Production - Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	30	26
011000Y	Lycée Jules FI	Carcaïsson	BTS - Production - Conception de produits industriels	15	9
011000Y	Lycée Jules FI	Carcaïsson	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	15	32
011000Y	Lycée Jules FI	Carcaïsson	BTS - Production - Electrochimie	20	10
011000Y	Lycée Jules FI	Carcaïsson	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	33	30
011012D	Lycée Polyvalent Germaine Tilton	Castelnau-d'Audoubert	BTS - Services - Comptabilité et gestion	35	6
011012D	Lycée Polyvalent Germaine Tilton	Castelnau-d'Audoubert	BTS - Production - Bâtiment	35	16
011012D	Lycée Polyvalent Germaine Tilton	Castelnau-d'Audoubert	BTS - Production - Travaux publics	18	14
011019L	Lycée Jacques Ruffie	Limoux	BTS - Services - Gestion de la PME	20	19
011022P	Lycée Docteur Lacroz	Narbonne	BTS - Services - Analyses de biologie médicale	30	28
011022R	Lycée polyvalent Louise Michel	Narbonne	BTS - Production - Fluides, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	30	28
011022R	Lycée polyvalent Louise Michel	Narbonne	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	30	31
011022R	Lycée polyvalent Louise Michel	Narbonne	BTS - Services - Commerce International	35	38
011022R	Lycée polyvalent Louise Michel	Narbonne	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	35	38
011022R	Lycée polyvalent Louise Michel	Narbonne	BTS - Services - Comptabilité et gestion	35	39
011045P	LYCEE POLYVALENT SAINT LOUIS - SITE SAINT STANISLAS	Carcaïsson	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	42	13
011050J	Lycée Beaulieu	Carcaïsson	BTS - Services - Economie sociale familiale	30	28
011058Z	I.U.T de Perpignan (Site de Carcaïsson)	Carcaïsson	BUT - Statistique et Informatique décisionnelle (Seconde année possible en apprentissage)	38	15
011058Z	I.U.T de Perpignan (Site de Carcaïsson)	Carcaïsson	BUT - Techniques de commercialisation	60	21
011058J	I.U.T de Perpignan (Site de Narbonne)	Narbonne	BUT - Génie chimique génie des procédés	35	15
011058J	I.U.T de Perpignan (Site de Narbonne)	Narbonne	BUT - Carrières juridiques	84	24
011058M	Université de Perpignan - Antenne de Narbonne	Narbonne	Licence - Droit	170	29
011058M	Université de Perpignan - Antenne de Narbonne	Narbonne	Licence - Droit - Accès Santé	20	20
011043Z	Université de Montpellier, Antenne de Carcaïsson	Carcaïsson	Licence - Sciences et technologies - Parcours Pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	34	15
012006S	Lycée La Découverte	Decazeville	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	12	21
012006S	Lycée La Découverte	Decazeville	BTS - Production - Europlics et composites à référentiel commun européen - option Plaquage et Optimisation de la production	6	15
012006S	Lycée La Découverte	Decazeville	BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	24	22
012006S	Lycée La Découverte	Decazeville	BTS - Production - Biotechnologies	24	22
012006S	Lycée La Découverte	Decazeville	BTS - Production - Europlics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'Outillage	6	22
012012Y	Lycée Jean Vigo	Mâou	BTS - Services - Gestion de la PME	18	43
012022J	Lycée Ferdinand Fach	Rodez	BTS - Services - Comptabilité et gestion	18	27
012022J	Lycée Ferdinand Fach	Rodez	CPGE - MPSI	27	12
012024L	Lycée Alexis Montel	Rodez	BTS - Production - Conception de produits industriels	24	25
012024L	Lycée Alexis Montel	Rodez	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	30	22
012024L	Lycée Alexis Montel	Rodez	BTS - Services - Support à l'action managériale	35	33
012025M	Lycée Jean Jaures	Saint-Afloux	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	27
012025M	Lycée Jean Jaures	Saint-Afloux	BTS - Production - Electrochimie	18	29
012031U	Lycée Raymond Savignac	Vielhac-de-Rouergue	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	12	19
012036P	Lycée professionnel des métiers du bois et de l'habitat	Aubin	BTS - Production - Systèmes numériques - Option Informatique et réseaux	18	29
012087F	I.U.T de Rodez	Rodez	BTS - Production - Développement et Réalisation Bois	45	22
012087F	I.U.T de Rodez	Rodez	BUT - Informatique	50	19
012087F	I.U.T de Rodez	Rodez	BUT - Qualité, logique industrielle et organisation	26	13
012087F	I.U.T de Rodez	Rodez	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	80	19
012087F	I.U.T de Rodez	Rodez	BUT - Information communication Parcours communication des organisations	28	14
012087F	I.U.T de Rodez	Rodez	BUT - Carrières juridiques	23	30
012142G	Lycée Charles Camus	Rodez	BTS - Production - Electrochimie	15	6
012142G	Lycée Charles Camus	Rodez	BTS - Production - Systèmes numériques - Option électronique et communication	15	27
012142G	Lycée Charles Camus	Rodez	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	15	30
012142G	Lycée Charles Camus	Rodez	BTS - Services - Comptabilité et gestion	12	16
012142G	Lycée Charles Camus	Rodez	DTI Imagerie médicale et radiologie thérapeutique	14	9
012142G	Lycée Charles Camus	Rodez	BTS - Services - Gestion de la PME	6	15
012142G	Lycée Charles Camus	Rodez	BTS - Production - Etude et réalisation d'ajustement	12	18
012142G	Lycée Charles Camus	Rodez	BTS - Production - Systèmes numériques - Option Informatique et réseaux	15	29
030002P	Lycée Jean-Baptiste Dumas	Alès	BTS - Services - Economie sociale familiale	15	27
030002P	Lycée Jean-Baptiste Dumas	Alès	CPGE - TSI	35	25
030002P	Lycée Jean-Baptiste Dumas	Alès	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	15	19
030002P	Lycée Jean-Baptiste Dumas	Alès	BTS - Production - Assistance technique d'ingénieur	15	24
030002P	Lycée Jean-Baptiste Dumas	Alès	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	15	18
030002P	Lycée Jean-Baptiste Dumas	Alès	BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	15	20
030002K	Lycée Alphonse DAUDET	Nîmes	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	48	15
030002K	Lycée Alphonse DAUDET	Nîmes	CPGE - MPSI	48	13
030002K	Lycée Alphonse DAUDET	Nîmes	CPGE - PCSI	50	14
030002K	Lycée Alphonse DAUDET	Nîmes	CPGE - Lettres	48	12
030002K	Lycée Alphonse DAUDET	Nîmes	CPGE - BA - Lettres et sciences sociales	48	9
030002M	Lycée ALBERT CAMIUS	Nîmes	Classes préparatoires aux écoles supérieures - Générale	15	30
030002M	Lycée ALBERT CAMIUS	Nîmes	BTS - Production - Biotechnologies	30	20
030002M	Lycée ALBERT CAMIUS	Nîmes	BTS - Services - Commerce International	35	37
030002M	Lycée ALBERT CAMIUS	Nîmes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	35	37
030002M	Lycée ALBERT CAMIUS	Nîmes	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	53	42
030002M	Lycée ALBERT CAMIUS	Nîmes	BTS - Services - Assurance	35	26
030002R	Lycée Dnouda	Nîmes	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option C Systèmes solaires	18	25
030002R	Lycée Dnouda	Nîmes	CPGE - PTSI	18	25
030002R	Lycée Dnouda	Nîmes	BTS - Production - Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	45	14
030002R	Lycée Dnouda	Nîmes	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	18	28
030002R	Lycée Dnouda	Nîmes	BTS - Production - Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	36	24
030002R	Lycée Dnouda	Nîmes	BTS - Production - Bâtiment	36	20
030002R	Lycée Dnouda	Nîmes	BTS - Production - Management économique de la construction	36	26
030002R	Lycée Dnouda	Nîmes	BTS - Production - Travaux publics	16	16
030002R	Lycée Dnouda	Nîmes	BTS - Production - Métiers de géomètre-topographe et de la modélisation numérique	16	15
030002R	Lycée Dnouda	Nîmes	BTS - Production - Electrochimie	36	26
030002S	Lycée Hemingway - De La Camargue	Nîmes	BTS - Production - Systèmes numériques - Option électronique et communication	18	35
030002S	Lycée Hemingway - De La Camargue	Nîmes	BTS - Production - Fluides, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	16	30
030002S	Lycée Hemingway - De La Camargue	Nîmes	BTS - Production - Métiers de la mode-vêtements	30	24
030002S	Lycée Hemingway - De La Camargue	Nîmes	CPGE - Ecole normale supérieure Paris Saclay - arts et design	15	17
030002S	Lycée Hemingway - De La Camargue	Nîmes	DN MADE - Mode - Spécialité : Prospective, matières et image de mode	15	17
030002S	Lycée Hemingway - De La Camargue	Nîmes	BTS - Services - Support à l'action managériale	35	44
030002S	Lycée Hemingway - De La Camargue	Nîmes	BTS - Services - Banque commerciale de clientèle	35	25
030002S	Lycée Hemingway - De La Camargue	Nîmes	BTS - Services - Gestion de la PME	35	41
030002S	Lycée Hemingway - De La Camargue	Nîmes	BTS - Services - Comptabilité et gestion	35	42
030007W	Lycée BELLEVEUE	Alès	BTS - Services - Gestion de la PME	22	13
030008Z	Lycée Emmanuel d'Alzon	Nîmes	CPGE - TSI - (en 3 ans, destinée aux bacs professionnels)	20	30
030008Z	Lycée Emmanuel d'Alzon	Nîmes	CPGE - TSI	18	14
030008Z	Lycée Emmanuel d'Alzon	Nîmes	BTS - Production - Aéronautique	48	11
030008Z	Lycée Emmanuel d'Alzon	Nîmes	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + HEG	30	13
030008Z	Lycée Emmanuel d'Alzon	Nîmes	DTI Imagerie médicale et radiologie thérapeutique	48	12
030008Z	Lycée Emmanuel d'Alzon	Nîmes	CPGE - MPSI	48	7
030008Z	Lycée Emmanuel d'Alzon	Nîmes	CPGE - BCSPST	45	24
030008Z	Lycée Emmanuel d'Alzon	Nîmes	CPGE - Lettres	42	5
030008Z	Lycée Emmanuel d'Alzon	Nîmes	BTS - Production - Fluides, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	20	20
030008Z	Lycée Emmanuel d'Alzon	Nîmes	BTS - Services - Option Lamelet	15	11
030008Z	Lycée Emmanuel d'Alzon	Nîmes	Préparation concours écoles de cinéma, photo et son (PREPARTS)	50	9
030106C	Lycée professionnel Sainte-Marie	Bagnols-sur-Cèze	BTS - Production - Métiers de la chimie	16	7
030112J	Lycée de La CCI	La Grande-Combe	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	34	27
030112J	Lycée de La CCI	Nîmes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	34	27
030112J	Lycée de La CCI	Nîmes	BTS - Services - Gestion de la PME	34	35
030112J	Lycée de La CCI	Nîmes	BTS - Services - Communication	34	21
030112J	Lycée de La CCI	Nîmes	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	64	14
030125Y	Lycée De La Salle	Alès	BTS - Services - Préhésiste orthésiste	16	7
030125Y	Lycée De La Salle	Alès	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	13
030125Y	Lycée De La Salle	Alès	BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique	15	22
030125Y	Lycée De La Salle	Alès	BTS - Production - Fluides, énergie, domotique - option génie clinique et médical	15	17
030125Y	Lycée De La Salle	Alès	BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières	35	23
030127A	Lycée St Vincent De Paul	Nîmes	BTS - Services - Support à l'action managériale	35	23
030127A	Lycée St Vincent De Paul	Nîmes	BTS - Services - Comptabilité et gestion	35	23
030127A	Lycée St Vincent De Paul	Nîmes	BTS - Services - Tourisme	70	15
030930Y	I.U.T de Nîmes	Nîmes	BUT - Génie chim - Construction durable (Seconde année possible en apprentissage)	120	16
030930Y	I.U.T de Nîmes	Nîmes	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	80	21
030930Y	I.U.T de Nîmes	Nîmes	BUT - Génie mécanique et productique	113	15
030930Y	I.U.T de Nîmes	Nîmes	BUT - Science et génie des matériaux (Seconde année possible en apprentissage)	70	12
030930Y	I.U.T de Nîmes	Nîmes	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	80	28
030950V	Lycée Abbot EINSTEIN	Bagnols-sur-Cèze	BTS - Production - Bioqualité	15	11
030950V	Lycée Abbot EINSTEIN	Bagnols-sur-Cèze	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	30	20
030950V	Lycée Abbot EINSTEIN	Bagnols-sur-Cèze	BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique	30	20
030950V	Lycée Abbot EINSTEIN	Bagnols-sur-Cèze	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	30	37
030950V	Lycée Abbot EINSTEIN	Bagnols-sur-Cèze	BTS - Services - Gestion de la PME	18	48
030155Z	Lycée Philippe Lamour	Nîmes	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	18	38
030155Z	Lycée Philippe Lamour	Nîmes	BTS - Services - Professions immobilières	35	21
030157B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Sciences et technologies - Parcours Pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	68	16
030157B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Psychologie	50	20
030157B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit	85	20
030157B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Economie	10	20
030157B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Electronique, énergie électrique, automatique	19	20
030157B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mécanique	19	20
030157B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique	19	20
030157B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique, chimie	38	20
030157B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Chimie	92	20
030157B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences de la vie et de la terre	38	20
030157B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	38	20
030157B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques	12	20
030155K	Lycée des métiers Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ	Mâou	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	18	38
030165K	Lycée des métiers Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ	Mâou	BTS - Services - Economie sociale familiale	24	35
030165K	Lycée des métiers Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ	Mâou	Licence - Sciences et Technologies des Activités Physiques et Sportives - Parcours Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	100	20
030168W	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Mathématiques - Parcours Mathématiques-Informatique, Mathématiques-Physique, Mathématiques Mécanique	100	17
030168W	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Psychologie - Accès Santé	24	24
030168W	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Psychologie	24	24
030168W	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Droit - Accès Santé	40	35
030168W	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Droit	500	27
030168W	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Sciences de la vie - Biologie-environnement - Accès Santé	30	19
030168W	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Sciences de la vie - Biologie-en		

UAI	Licencié composante	Commune	Spécialité/Mention	Capacité Informatrice	Taux de boursiers attendus (%)
0301687W	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais	500	29
0301687W	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Administration économique et sociale	270	26
0301687W	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Histoire - Parcours Histoire et patrimoine	300	27
0301778V	Lycée Jacques Prévert	Saint-Christophe-à-Alais	BTS - Services - Support à l'action managériale	19	28
0301778V	Lycée Jacques Prévert	Saint-Christophe-à-Alais	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	38	31
0301778V	Lycée Jacques Prévert	Saint-Christophe-à-Alais	BTS - Services - Comptabilité et gestion	38	33
0310017A	Lycée des Mèliars - Paul Mazou	Gourdan-Polignan	BTS - Production - Management économique de la construction	22	27
0310017A	Lycée des Mèliars - Paul Mazou	Gourdan-Polignan	BTS - Production - Travaux publics	15	19
0310024H	Lycée Pierre D'Aragon	Muret	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	35	36
0310024H	Lycée Pierre D'Aragon	Muret	BTS - Services - Comptabilité et gestion	24	40
0310028M	Lycée Vincent Auzol	Revel	BTS - Production - Etude et réalisation d'aménagement	15	24
0310028M	Lycée Vincent Auzol	Revel	BTS - Production - Développement et réalisation B2C	15	22
0310032S	Lycée De Bagatelle	Saint-Gaudens	BTS - Services - Gestion de la PME	12	44
0310032S	Lycée De Bagatelle	Saint-Gaudens	BTS - Services - Comptabilité et gestion	12	34
0310032S	Lycée De Bagatelle	Saint-Gaudens	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	12	41
0310033T	Lycée professionnel Elisabeth El Norbert Castaret	Saint-Gaudens	BTS - Services - Economie sociale familiale	18	32
0310036W	Lycée Pierre De Fermat	Toulouse	CPGE - MPSI	96	10
0310036W	Lycée Pierre De Fermat	Toulouse	CPGE - PCSI	96	10
0310036W	Lycée Pierre De Fermat	Toulouse	CPGE - BCPST	96	11
0310036W	Lycée Pierre De Fermat	Toulouse	CPGE - Lettres	48	14
0310036W	Lycée Pierre De Fermat	Toulouse	CPGE - Ecole nationale des Chartes	34	13
0310036W	Lycée Pierre De Fermat	Toulouse	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + HGG	48	8
0310036W	Lycée Pierre De Fermat	Toulouse	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + ESH	48	8
0310036W	Lycée Pierre De Fermat	Toulouse	CPGE - MP2I	48	12
0310036W	Lycée Pierre De Fermat	Toulouse	CPGE - MPSI	48	12
0310038Y	Lycée BELLEVUE	Toulouse	CPGE - PCSI	96	11
0310038Y	Lycée BELLEVUE	Toulouse	CPGE - PCSI	96	11
0310038Y	Lycée BELLEVUE	Toulouse	Classe préparatoire aux études supérieures - Scientifique	30	35
0310039Z	Lycée Marcelin Berthelot	Toulouse	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	33	37
0310039Z	Lycée Marcelin Berthelot	Toulouse	BTS - Services - Gestion de la PME	30	33
0310039Z	Lycée Marcelin Berthelot	Toulouse	BTS - Services - Support à l'action managériale	22	40
0310040A	Lycée Raymond Naves	Toulouse	BTS - Services - Banque conseiller de clientèle	24	36
0310040A	Lycée Raymond Naves	Toulouse	BTS - Services - Comptabilité et gestion	25	36
0310040A	Lycée Raymond Naves	Toulouse	BTS - Services - Commerce International	34	38
0310041B	Lycée Saint-Sernin	Toulouse	CPGE - Lettres	144	15
0310041B	Lycée Saint-Sernin	Toulouse	CPGE - DL - Lettres et sciences sociales	48	11
0310041B	Lycée Saint-Sernin	Toulouse	CPGE - PCSI	96	12
0310041B	Lycée Saint-Sernin	Toulouse	CPGE - PCSI	45	12
0310041B	Lycée Saint-Sernin	Toulouse	BTS - Production - Systèmes photoniques	15	29
0310041B	Lycée Saint-Sernin	Toulouse	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	47	34
0310041B	Lycée Saint-Sernin	Toulouse	BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique	24	38
0310041B	Lycée Saint-Sernin	Toulouse	BTS - Production - Méiers de la chimie	30	19
0310041B	Lycée Saint-Sernin	Toulouse	BTS - Production - Assistance technique d'ingénieur	37	18
0310041B	Lycée Saint-Sernin	Toulouse	BTS - Production - Electronique	24	32
0310041B	Lycée Saint-Sernin	Toulouse	BTS - Production - Systèmes numériques - Option électronique et communication	40	35
0310041B	Lycée Saint-Sernin	Toulouse	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	24	33
0310046G	Lycée Hottelarie El Tourisme d'Occitane	Toulouse	BTS - Services - Management en Hôtellerie restauration	82	19
0310046G	Lycée Hottelarie El Tourisme d'Occitane	Toulouse	BTS - Services - Tourisme	34	32
0310046G	Lycée Hottelarie El Tourisme d'Occitane	Toulouse	Titulaire à niveau - Hôtellerie restauration	17	24
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	CPGE - TB	30	25
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	CPGE - BCPST	48	13
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	CPGE - ECT - Option technologique	33	33
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	CPGE - ENS Rennes D1	30	13
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	CPGE - ENS Cachan D2	40	11
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	BTS - Services - Support à l'action managériale	70	38
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	BTS - Services - Commerce International	30	35
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	BTS - Services - Assurance	59	37
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	BTS - Services - Gestion de la PME	70	38
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	BTS - Services - Comptabilité et gestion	30	32
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	BTS - Services - Communication	35	25
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	70	29
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	35	19
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + HGG	24	9
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + HGG	24	10
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + ESH	24	10
0310047H	Lycée Ozrenne	Toulouse	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	24	10
0310052N	Roland Garros Lycée des métiers de la maintenance mécanique et de la production	Toulouse	BTS - Production - Maintenance des véhicules option motocycles	10	24
0310052P	Lycée professionnel des métiers du bâtiment - Urbain Vey	Toulouse	BTS - Production - Finitions, aménagement des bâtiments: conception et réalisation	12	31
0310052P	Lycée professionnel des métiers du bâtiment - Urbain Vey	Toulouse	BTS - Production - Bâtiment	23	27
0310052P	Lycée professionnel René Bonnel	Toulouse	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	15	29
0310052T	Lycée professionnel Gabriel Peri	Toulouse	BTS - Production - Méiers de la mode-vêtements	15	26
0310052T	Lycée professionnel Gabriel Peri	Toulouse	DN MADE - Spécialité - Spécialité : Costumes de spectacle	24	18
0310052T	Lycée professionnel Gabriel Peri	Toulouse	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	18	35
0310052T	Hôtelier Boucher Lycée des métiers des soins à la personne	Revel	BTS - Services - Métiers de l'hôtellerie-cosmétique-parfums	30	29
0310058C	Lycée professionnel de l'ameublement	Revel	DN MADE - Objet - Spécialité : création et expérimentation en ébénisterie	12	18
0310058C	Lycée professionnel de l'ameublement	Revel	DN MADE - Patrimoine - Spécialité : création et expérimentation en restauration de meubles anciens	10	13
0310058C	Lycée professionnel de l'ameublement	Revel	DN MADE - Spécialité : création et expérimentation en marqueterie	12	22
0310058C	Lycée professionnel de l'ameublement	Revel	DN MADE - Objet - Spécialité : création et expérimentation en tapissiers décoration	12	23
0310135E	Institut de la Promotion Supérieure du Travail - CHAM Toulouse / Lycée La Découverte Decarville	Toulouse	Formation Supérieure de Spécialisation - Accompagnement professionnel et bien-être des personnes âgées	15	10
0310135E	Institut de la Promotion Supérieure du Travail - CHAM Toulouse / Lycée Le Garros Auch	Toulouse	Formation Supérieure de Spécialisation - Architecture et construction	12	17
0311066A	IUT de Toulouse	Toulouse	BUT - Génie chimique génie des procédés	90	15
0311066A	IUT de Toulouse	Toulouse	BUT - Génie civil - Construction durable	162	18
0311066A	IUT de Toulouse	Toulouse	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	232	21
0311066A	IUT de Toulouse	Toulouse	BUT - Génie mécanique et productique	232	14
0311066A	IUT de Toulouse	Toulouse	BUT - Informatique	102	12
0311066A	IUT de Toulouse	Toulouse	BUT - Mesures physiques	12	19
0311066A	IUT de Toulouse	Toulouse	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	320	21
0311066A	IUT de Toulouse	Toulouse	BUT - Techniques de commercialisation	150	19
0311066A	IUT de Toulouse	Toulouse	BUT - Information communication Parcours information numérique dans les organisations	38	18
0311066A	IUT de Toulouse	Toulouse	BUT - Information communication Parcours communication des organisations	50	16
0311066A	IUT de Toulouse - Antenne d'Auch	Auch	BUT - Hygiène Sécurité Environnement	6	13
0311066A	IUT de Toulouse - Antenne d'Auch	Auch	BUT - Génie biologique Parcours agronomie	50	12
0311066A	IUT de Toulouse - Antenne d'Auch	Auch	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	25	13
0311066A	IUT de Toulouse - Antenne d'Auch	Auch	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	67	20
0311066A	IUT de Toulouse - Antenne de Castres	Castres	BUT - Chimie	74	14
0311066A	IUT de Toulouse - Antenne de Castres	Castres	BUT - Packaging, emballage et conditionnement	26	17
0311066A	IUT de Toulouse - Antenne de Castres	Castres	BUT - Méiers du multimédia et de l'internet	50	17
0311066A	IUT de Toulouse - Antenne de Castres	Castres	BUT - Techniques de commercialisation	12	19
0311066A	IUT de Toulouse - Antenne de Castres	Castres	BUT - Information communication Parcours métiers du livre et du patrimoine	68	21
0311066A	IUT de Toulouse	Toulouse	BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	12	21
0311132N	Lycée Le Capoussou	Toulouse	BTS - Production - Méiers du géomètre-topographe et de la modification numérique	15	15
0311132N	Lycée Saint-Joseph	Toulouse	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option 3 systèmes énergétiques et fluidiques	15	15
0311177L	Institut Lamyazac	Toulouse	BTS - Production - Systèmes numériques - Option informatique et réseau	30	21
0311177L	Institut Lamyazac	Toulouse	BTS - Services - Gestion de la PME	24	17
0311177L	Institut Lamyazac	Toulouse	BTS - Services - Comptabilité et gestion	24	17
0311177L	Institut Lamyazac	Toulouse	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	24	17
0311177L	Institut Lamyazac	Toulouse	BTS - Services - Diplôme	35	11
0311177L	Institut Lamyazac	Toulouse	BTS - Services - Economie sociale familiale	15	13
0311177L	Institut Lamyazac	Toulouse	BTS - Services - Tourisme	48	20
0311177L	Institut Lamyazac	Toulouse	Classe de mise à niveau pour l'entrée en BTS et les poursuites d'études scientifiques	35	15
0311177L	Institut Lamyazac	Toulouse	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	18	20
0311186W	Lycée Bilières	Toulouse	BTS - Services - Commerce International	48	20
0311186W	Lycée Bilières	Toulouse	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	48	22
0311186A	Lycée professionnel De Culture Générale D'Art	Toulouse	BTS - Services - Gestion de la PME	24	18
0311186A	Lycée professionnel De Culture Générale D'Art	Toulouse	BTS - Services - Méiers de l'hôtellerie-cosmétique-parfums	24	18
0311186A	Lycée professionnel De Culture Générale D'Art	Toulouse	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	24	21
031201M	Lycée Myriam	Toulouse	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	24	23
031201M	Lycée Myriam	Toulouse	BTS - Production - Méiers de la mode-vêtements	15	24
031212A	Lycée Isaac Pigier	Toulouse	BTS - Services - Support à l'action managériale	35	17
031212A	Lycée Isaac Pigier	Toulouse	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	32	21
031212A	Lycée Isaac Pigier	Toulouse	BTS - Services - Gestion de la PME	15	24
031212A	Lycée Isaac Pigier	Toulouse	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	35	19
031212A	Lycée Isaac Pigier	Toulouse	BTS - Services - Banque conseiller de clientèle	24	22
031212A	Lycée Isaac Pigier	Toulouse	BTS - Services - Comptabilité et gestion	18	20
031219G	Lycée professionnel Sainte-Marie Saint-Sernin	Toulouse	BTS - Services - Commerce International	24	21
031322V	Lycée Rive Gauche	Toulouse	CPGE - Ecole normale supérieure Paris Saclay - arts et design	24	18
031322V	Lycée Rive Gauche	Toulouse	CPGE - Lettres	24	18
031322V	Lycée Rive Gauche	Toulouse	BTS - Services - Comptabilité et gestion	35	36
031322V	Lycée Rive Gauche	Toulouse	BTS - Services - Communication	24	25
031322V	Lycée Rive Gauche	Toulouse	Régénération au concours IEP	24	21
031322V	Lycée Rive Gauche	Toulouse	DN MADE - Espace - Spécialité : Design d'espace, nouvelles pratiques urbaines	15	17
031322V	Lycée Rive Gauche	Toulouse	DN MADE - Espace - Spécialité : Identités, scénarios et scénographies	15	18
031322V	Lycée Rive Gauche	Toulouse	DN MADE - Innovation sociale - Spécialité : Design social et de médiation	15	20
031322V	Lycée Rive Gauche	Toulouse	DN MADE - Objet - Spécialité : Design d'objet : solenniser, concevoir, fabriquer	15	18
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Administration économique et sociale - parcours général	740	23
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Double diplôme - Licence Droit - parcours double diplôme international franco-anglais (Jersey)	25	18
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Double licence - Economie et Droit - parcours double diplôme en Economie et en Droit	90	13
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Economie - Parcours parcours Economie et Gestion	90	10
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Double licence - Economie - Mathématiques et Informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - parcours double diplômant en Economie et en Mathématiques et Informa	90	10
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Gestion	174	15
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Droit - Parcours Bilingue Droit et monde Hispanique	27	20
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Droit - Parcours Bilingue Droit français et droit anglo-saxon	25	16
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Double diplôme - Licence Droit - parcours double diplôme international franco-anglais (Eisen)	25	14
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Double diplôme - Licence Droit - parcours double diplôme international franco-allemand (Marne-la-Panasse - Passau)	20	9
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Double diplôme - Licence Droit - parcours double diplôme international franco-espagnol (Barcelona - Valence)	15	19
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Droit - Parcours parcours Droit	150	25
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Double licence - Droit / Gestion - parcours double diplômant en Droit et en Gestion	60	14
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Double diplôme - Licence Droit - parcours double diplôme international franco-italien (Milan - Naples)	8	28
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Année de Réussite à Toulouse en Economie - Option économie gestion ou économie droit	80	19
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Double diplôme - Licence Droit - parcours double diplôme international franco-anglais (Bangor)	30	18
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Droit - parcours Droit	1530	20
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Double diplôme - Licence Droit - parcours double diplôme international franco-allemand (Sams)	10	13
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Droit - Entièrement en distanciel	30	11
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Administration économique et sociale - parcours général - Accès Santé	60	23
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Droit - parcours Droit - Accès Santé	20	23
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Economie - parcours Economie	175	16
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Economie - parcours Economie - Accès Santé	50	16
031382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Double diplôme - Licence Gestion - BSc in Global Management	35	8
031383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Allemand	60	Non applicable
031383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes anglophones	60	Non applicable
031383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Arabes (non-débutants)	60	19
031383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Catalan	30	Non applicable
031383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol	30	Non applicable
031383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Italien (non-débutants)	50	34
031383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Langue et culture japonaises	800	22
031383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues étrangères approfondies - Parcours Affaires Economiques Internationales, Commerce International, Communication Internationale		

UAF	Unités composées	Commune	Spécialité/Mention	Capacité informative	Taux de boursiers attendus (%)
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Géographie et aménagement - Parcours Géographie, Aménagement et Environnement	250	14
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Histoire de l'art et archéologie - Parcours Histoire de l'art et Archéologie	430	21
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Histoire	500	19
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	150	14
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Psychologie	1000	18
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sciences sociales - Parcours Economie et sociologie	250	20
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sciences du langage	165	17
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sociologie	450	21
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie - Parcours Anthropologie, Ethnologie	250	15
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Langues et cultures choisies	100	17
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Arts du spectacle - Parcours Communication et arts du spectacle : études théâtrales et visuelles	25	23
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Histoire - Parcours Histoire bilingue Français-Anglais	28	13
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Histoire - Parcours Histoire bilingue Français-Espagnol	28	23
0311383K	Université Toulouse 2 - Antenne Montauban	Montauban	Licence - Arts - Parcours Couleur, Image, Design (CID)	56	21
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Arts du spectacle - Parcours Communication et arts du spectacle : Danse-Cirque	25	16
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sciences sociales - Parcours Gestion appliquée aux SHS	150	24
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Informatique et communication - Parcours Documentation	120	22
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Arts - Parcours Cinéma et audiovisuel	100	19
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Informatique et communication - Parcours Communication et arts du spectacle - Communication	25	17
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Lettres - Parcours Lettres et Arts	300	27
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sciences sociales - Parcours pluridisciplinaire : histoire, géographie, sociologie, économie	205	25
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol Jeunes Talents	50	34
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Linguistique - Parcours Musique et arts	60	16
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sciences du langage - Sciences du langage mineure découverte en Sciences de l'Éducation	100	20
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sociologie - Sociologie mineure découverte en Sciences de l'Éducation	40	20
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sciences de l'Éducation - Sciences de l'Éducation mineure découverte en Sciences du Langage ou Sociologie	140	20
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Bilinguistique : Allemand-Anglais	60	19
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Bilinguistique : Histoire - Allemand	60	12
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Philosophie - Parcours Philosophie mineure Sociologie	120	17
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Lettres - Parcours Lettres modernes mineure Anglais renforcé	100	24
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Lettres - Parcours Littéraires modernes-allemands : études transculturelles	25	26
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Année préparatoire - Langues Étrangères Appliquées (LEA) parcours LEARN (remise à niveau) - Anglais / Espagnol	25	24
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Bilinguistique Occitan - Catalan	15	27
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sciences de l'Éducation - Parcours Sciences de l'Éducation mineure Psychologie	180	16
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sciences de l'Éducation - Parcours Sciences de l'Éducation mineure découverte en Arts et Lettres	100	18
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Tourisme - Parcours Tourisme, Hébergement, Alimentation (THA)	60	20
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Portugais (grands débutants)	45	29
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Arabe (grands débutants)	45	29
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Italien (grands débutants)	25	25
0311383K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	DEUST - Métiers de la forme	20	17
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	446	15
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Chimie	90	19
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Electronique, énergie électrique, automatique	130	17
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Physique - Physique - L1 Antenne Toulouse	105	14
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mécatronique	110	13
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Informatique	278	15
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mathématiques	124	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Sciences de la terre	100	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Sciences de la vie	700	14
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Génie civil	96	15
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	50	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Physique - Parcours Physique - L1 Antenne Tarbes	40	11
0311384L	Unité de formation et de recherche des sciences médicales - Rangueil - Université Toulouse 3	Toulouse	Certificat de capacité d'orthoptiste	30	17
0311384L	Unité de formation et de recherche des sciences médicales - Rangueil - Université Toulouse 3	Toulouse	D.E. Audioprothésiste	27	11
0311384L	Unité de formation et de recherche des sciences médicales - Rangueil - Université Toulouse 3	Toulouse	D.E. Psychomotricien	24	10
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Sciences de la vie - Accès Santé	90	14
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Chimie - Accès Santé	24	10
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Electronique, énergie électrique, automatique - Accès Santé	38	13
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Génie civil - Accès Santé	18	15
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Informatique - Accès Santé	38	13
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mathématiques - Accès Santé	38	14
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mécatronique - Accès Santé	18	13
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Physique - Physique - L1 Antenne Toulouse - Accès Santé	30	14
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - Accès Santé	72	18
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mathématiques - Sciences et Humains	36	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences sociales - Gestion appliquée aux SHS	36	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Histoire	20	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Géographie et aménagement - Géographie, Aménagement et Environnement	35	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	36	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Philosophie	20	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences du langage	36	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sociologie	36	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit	150	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Double diplôme - Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - B.P.JEPS1 STAPS	16	20
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences de la vie	15	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Electronique, énergie électrique, automatique	50	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Informatique	25	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mécatronique	25	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences et Humains	25	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques	75	15
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Chimie	175	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mathématiques - Sciences et Humains - Accès Santé	16	18
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Double licence - Mathématiques / Informatique - Mathématiques/Informatique en Double Licence (MDL)	16	18
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mathématiques - Parcours Parcours Préparatoire au Professeur des Ecoles (PPEE)	38	15
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Physique, chimie	32	17
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Sciences de la terre - Parcours Sciences de la Vie et de la Terre - Enseignement	45	14
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Double diplôme - Licence Mathématiques - DU Parcours Spécialisé	35	13
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	C.M.I. - Cours Master en Ingénierie - Double diplôme - Licence Chimie - C.M.I. - Cours Master en Ingénierie-Mention Chimie	36	11
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	C.M.I. - Cours Master en Ingénierie - Double diplôme - Licence Electronique, énergie électrique, automatique - C.M.I. - Cours Master en Ingénierie-Mention EEA	35	14
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Double diplôme - Licence Chimie - DU Parcours Spécialisé	45	12
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Double diplôme - Licence Physique - DU Parcours Spécialisé	45	12
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique, chimie	25	16
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Physique, chimie - Accès Santé	36	14
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	CUPEE - Sciences pour l'Ingénieur - Mention Physique	36	12
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	CUPEE - Sciences pour l'Ingénieur - Mention EEA	30	12
0311384L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier / UPSITECH	Toulouse	CUPEE - Sciences pour l'Ingénieur - Mention Mécatronique	30	12
0311586F	Lycée Toulouse-Lautrec	Toulouse	CUPEE - Informatique	30	12
0311586F	Lycée Toulouse-Lautrec	Toulouse	BTS - Services - Collaborateur Juriste notarial	17	31
0311713U	L.I.U.T de Blagnac	Blagnac	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	34	33
0311713U	L.I.U.T de Blagnac	Blagnac	BUT - Génie industriel et maintenance	53	17
0311713U	L.I.U.T de Blagnac	Blagnac	BUT - Informatique (Seconde année possible en apprentissage)	100	22
0311713U	L.I.U.T de Blagnac	Blagnac	BUT - Réseaux et Télécommunications (Seconde année possible en apprentissage)	78	21
0311902Z	Lycée Stéphane Hessel	Toulouse	BUT - Carrières sociales parcours coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux	42	17
0311902Z	Lycée Stéphane Hessel	Toulouse	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	30	33
0311902Z	Lycée Stéphane Hessel	Toulouse	BTS - Services - Analyse de biologie médicale	30	25
0311902Z	Lycée Stéphane Hessel	Toulouse	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	30	25
0311902Z	Lycée Stéphane Hessel	Toulouse	BTS - Services - Etudes de réalisation d'un projet de communication - 1ère année commune	11	24
0312093G	Lycée International Victor Hugo	Colomiers	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatisés	28	26
0312093G	Lycée International Victor Hugo	Colomiers	BTS - Production - Systèmes numériques - Option Informatique et réseaux	28	29
0312267W	Lycée Des Arènes	Toulouse	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l'image	12	15
0312267W	Lycée Des Arènes	Toulouse	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de son	12	15
0312267W	Lycée Des Arènes	Toulouse	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post-production	12	17
0312267W	Lycée Des Arènes	Toulouse	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production	12	18
0312267V	Lycée Pierre-Paul Riquet	Toulouse	DIJ MADE - Graphisme - Spécialité : Edition et cartouche ternaire	15	23
0312267V	Lycée Pierre-Paul Riquet	Toulouse	DIJ MADE - Graphisme - Spécialité : Systèmes d'identité	15	23
0312267V	Lycée Pierre-Paul Riquet	Toulouse	CPGE - ISI	35	23
0312267V	Lycée Pierre-Paul Riquet	Toulouse	BTS - Production - Conception de produits industriels	25	23
0312267V	Lycée Pierre-Paul Riquet	Toulouse	BTS - Production - Systèmes numériques - Option Informatique et réseaux	25	27
0312267V	Lycée Pierre-Paul Riquet	Toulouse	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	34	38
0312267V	Lycée Pierre-Paul Riquet	Toulouse	BTS - Services - Professions Immobilières	20	29
0312267V	Lycée Pierre-Paul Riquet	Toulouse	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	23	31
0312267V	Lycée Pierre-Paul Riquet	Toulouse	BTS - Production - Electrotechnique	16	20
0312355S	Lycée Henri Matisse	Balma	CPGE - PCSI	96	6
0312408Z	Lycée Salligé	Balma	BTS - Production - Boissons et corollés	30	8
0312408Z	Lycée Salligé	Balma	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	19	19
0312408Z	Lycée Salligé	Balma	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	35	19
0312408Z	Lycée Salligé	Balma	BTS - Services - Professions immobilières	18	20
0312408Z	Lycée Salligé	Balma	DIJ MADE - Espace - Spécialité : habiller le construit et son territoire	15	14
0312408Z	Lycée Salligé	Balma	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	24	8
0312408Z	Lycée Salligé	Balma	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + HGG	24	8
0312408Z	Lycée Salligé	Balma	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + HGG	24	7
0312408Z	Lycée Salligé	Balma	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + ESH	24	8
0312658B	Lycée Saint-Exupéry	Blagnac	BTS - Production - Aéronautique	18	27
0312746S	Lycée Marie Louise Discard Françoise	Blagnac	BTS - Services - Management opérationnel de la sécurité	24	21
0312759F	Lycée Joseph Gallieni	Toulouse	BTS - Production - Maintenance des véhicules option véhicules particuliers	30	32
0312759F	Lycée Joseph Gallieni	Toulouse	BTS - Production - Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	30	32
0312759F	Lycée Joseph Gallieni	Toulouse	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	33	37
0312822Z	Lycée polyvalent Charles de Gaulle	Muret	BTS - Production - Fluides, énergie, domotique - option à génie climatique et fluidique	24	32
0312822Z	Lycée polyvalent Charles de Gaulle	Muret	BTS - Production - Fluides, énergie, domotique - option domotique et bâtiment communicants	24	33
0313000T	INSTITUT FORMA ERGOTHERAPIE	Toulouse	BTS - Production - Fluides, énergie, domotique - option B1 froid et conditionnement d'air	14	33
0313001U	PIHEM	Toulouse	D.E. Ergothérapie	31	8
0313004K	Ecole régionale d'assistants du service social	Toulouse	D.E. manipulation en électroradiologie médicale	35	31
0313087M	INSTITUT DE FORMATION PEDICURE PODOLOGIE	Toulouse	D.E. Assistant de Service Social	37	22
0320002D	Lycée Pansalban	Auch	D.E. Pédicure-Podologue	20	5
0320002D	Lycée Pansalban	Auch	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	35	31
0320015T	Lycée Marcelle Lannes	Auch	BTS - Services - Tourisme	18	28
0320023B	Lycée Alain-Fournier	Auch	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	24	25
0320025D	Lycée D'astagnan	Mirande	BTS - Services - Gestion de la PME	15	23
0320030J	Lycée professionnel Clement Ader	Nogent	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	9	30
0320051G	Lycée Oraziou Sallie-Marie	Saint-Loup	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	19	23
0320067G	Lycée des Médières - Le Garms	Saint-Loup	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	12	25
0320067Z	Lycée des Médières - Le Garms	Auch	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	26
0320067Z	Lycée des Médières - Le Garms	Auch	BTS - Production - Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	15	31
0320067Z	Lycée des Médières - Le Garms	Auch	BTS - Production - Bâtiment	24	22
0320067Z	Lycée des Médières - Le Garms	Auch	BTS - Production - Systèmes constructifs bois et habitat	24	23
0320598B	Reg				

UAI	Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Capacité informative	Taux de bacheliers attendus (%)
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique, Chimie	116	116
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Chimie	274	274
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences de la vie et de la terre	128	128
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	30	30
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques	38	38
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) - Accès Santé	20	20
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Economie - Economie (Faculté d'Economie)	1170	1170
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Economie - Economie (Faculté d'Economie) - Accès Santé	30	30
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS - Accès Santé	10	10
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS	540	540
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Informatique - Parcours Licence - Portail Informatique	120	120
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Portail Licence - physique/chimie/sciences de l'ingénieur (PCSI) - Accès Santé	300	300
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Sciences de la Vie - Licence - Portail Sciences de la Vie/Sciences de l'Environnement (SVSE)	440	440
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Sciences de la Vie - Licence - Portail Sciences de la Vie/Sciences de l'Environnement (SVSE) - Accès Santé	110	110
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Sciences de la Vie - Parcours Licence - Portail Terre Eau Environnement (TEE)	60	60
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Mathématiques - Parcours Licence - Portail Mathématiques et ses applications	20	20
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Double Licence - Mathématiques / Informatique - Licence - Double Licence Mathématiques - Informatique	20	20
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Sciences de la Vie - Parcours Licence - Biologie en apprentissage par problème (APP)	36	36
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Sciences de la Vie - Parcours Licence - Sciences de la Vie/Sciences de l'Environnement (SVSE) option Prépa concours Agro Vété (PCAV)	30	30
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Double Licence - Economie / Science politique - Economie - Science Politique - Economie - Science politique (Facultés d'Economie et de Droit Science politique)	30	30
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	50	50
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	CUJCE - Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles - Mécanique	18	18
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Sciences de la Vie - Parcours Licence - portail Sciences de la Vie/Sciences de l'Environnement (SVSE) - option Kinésithérapie	20	20
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Portail Licence - physique/chimie/sciences de l'ingénieur (PCSI) - option Kinésithérapie	20	20
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	DEUST - Animation, commercialisation des services sportifs	25	25
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Administration économique et sociale - Parcours Administration économique et sociale Institut Montpellier Management - MOMA	260	260
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Gestion - Parcours Gestion Institut Montpellier Management - MOMA	21	21
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	CUJCE - Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles - Mathématiques et Physique	18	18
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	CUJCE - Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles - Physique et Mathématiques	18	18
0342321N	Université de Montpellier	Montpellier	Licence - Gestion des entreprises et des administrations	20	20
0342501L	UTMS CONS. MANITAS DE PLATA	Sala	BUT - Informatique	28	28
0460007H	Lycée Clément Marot	Cahors	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	18	18
0460007H	Lycée Clément Marot	Cahors	BTS - Services - Gestion de la PME	18	18
0460007H	Lycée Clément Marot	Cahors	BTS - Services - Economie sociale familiale	18	18
0460007H	Lycée Clément Marot	Cahors	BTS - Services - Professions immobilières	18	18
0460010L	Lycée Champollion	Figeac	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	24	24
0460010L	Lycée Champollion	Figeac	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	12	12
0460010L	Lycée Champollion	Figeac	BTS - Production - Systèmes numériques - Option électronique et communication	12	12
0460028F	Lycée Louis Viat	Souillac	BTS - Production - Plâtrerie, électricité, domotique - option A génie climatique et fluidique	15	15
0460028F	Lycée Louis Viat	Souillac	BTS - Production - Plâtrerie, électricité, domotique - option B et conditionnement d'air	15	15
0460038S	Lycée Saint Etienne	Cahors	BTS - Production - Bâtiment	22	22
0460038S	Lycée Saint Etienne	Cahors	DN MADE - Graphisme - Spécialité : Images et médiation	16	16
0460038S	Lycée Saint Etienne	Cahors	DN MADE - Animation - Spécialité : Images et narration	16	16
0460493L	Lycée Gaston Monnerville	Cahors	BTS - Production - Conception de produits industriels	15	15
0460493L	Lycée Gaston Monnerville	Cahors	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	15
0460493L	Lycée Gaston Monnerville	Cahors	BTS - Production - Electrotechnique	15	15
0460493L	Lycée Gaston Monnerville	Cahors	BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières	10	10
0460529A	Lycée professionnel hôtelier Querry Péronard	Souillac	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	18	18
0460597H	LUT de Figeac	Figeac	BUT - Génie mécanique et production	45	45
0460597H	LUT de Figeac	Figeac	BUT - Techniques de commercialisation	72	72
0460597H	LUT de Figeac	Figeac	BUT - Carrières sociales Parcours animation sociale et socooculaire	28	28
0460597H	LUT de Figeac	Figeac	BUT - Carrières sociales Parcours éducation spécialisée	20	20
0480007X	Lycée Chapal	Mende	BTS - Services - Tourisme	35	35
0480009Z	Lycée Emile Peytavin	Mende	BTS - Production - Electrotechnique	30	30
0480009Z	Lycée Emile Peytavin	Mende	BTS - Services - Santé et prestations des secteurs sanitaire et social	15	15
0480009Z	Lycée Emile Peytavin	Mende	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	18	18
0480009Z	Lycée Emile Peytavin	Mende	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	18	18
0480022N	Lycée ST PIERRE-ST PAUL	Langogne	DN MADE - Graphisme - Spécialité : Produits imprimés, agrigraphe, gravure	15	15
0480022N	Lycée ST PIERRE-ST PAUL	Langogne	DN MADE - Objet - Spécialité : Transformation du bois et carton packaging	15	15
0480022N	Lycée ST PIERRE-ST PAUL	Langogne	BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières	15	15
0480022P	Lycée Saint-Joseph	Mende	BTS - Services - Méiers de Test/électro-sonique-parfumerie	25	25
0480025S	Lycée polyvalent Notre-Dame	Mende	BTS - Services - Communication	16	16
0480025S	Lycée polyvalent Notre-Dame	Mende	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	25	25
0480025S	Lycée polyvalent Notre-Dame	Mende	BTS - Services - Diététique	18	18
0480025S	Lycée polyvalent Notre-Dame	Mende	BTS - Services - Economie sociale familiale	38	38
0480568D	Lycée polyvalent privé Sarze-Cour	Saint-Chély-d'Apcher	BTS - Techniques et services en matériels agricoles	20	20
0480568D	Lycée polyvalent privé Sarze-Cour	Saint-Chély-d'Apcher	BTS - Production - Systèmes constructifs bois et habitat	20	20
0480568D	Lycée polyvalent privé Sarze-Cour	Saint-Chély-d'Apcher	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	20	20
0480568D	Lycée polyvalent privé Sarze-Cour	Saint-Chély-d'Apcher	Mise à niveau - Hôtellerie restauration	6	6
0480568M	Lycée Thiphobie Roussel	Mende	BTS - Production - Traitement des matériaux	15	15
0480713P	Université de Montpellier, Antenne de Mende	Mende	Licence - Sciences et technologies - Parcours Pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	24	24
0500000C	Lycée Victor Duruy	Caillac-en-Digne	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	30	30
0500000C	Lycée Thiphobie Gaudier	Tarbes	CPGE - PCSI	36	36
0500000C	Lycée Thiphobie Gaudier	Tarbes	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	30	30
0500026A	Lycée Marie Curie	Tarbes	BTS - Services - Support à l'action managériale	24	24
0500026A	Lycée Marie Curie	Tarbes	BTS - Services - Commerce International	24	24
0500026A	Lycée Marie Curie	Tarbes	BTS - Services - Banque conseil de clientèle	21	21
0500026A	Lycée Marie Curie	Tarbes	BTS - Services - Gestion de la PME	24	24
0500026A	Lycée Marie Curie	Tarbes	BTS - Services - Comptabilité et gestion	24	24
0500026A	Lycée Marie Curie	Tarbes	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	24	24
0500026A	Lycée Marie Curie	Tarbes	BTS - Services - Economie sociale familiale	35	35
0500026A	Lycée Marie Curie	Tarbes	BTS - Services - Tourisme	35	35
0500026A	Lycée Marie Curie	Tarbes	Tableaux de Comptabilité et de Gestion	24	24
0500027B	Lycée Jean Dupuy	Tarbes	CPGE - PTSI	30	30
0500027B	Lycée Jean Dupuy	Tarbes	BTS - Production - Traitement des matériaux	24	24
0500027B	Lycée Jean Dupuy	Tarbes	BTS - Production - Conception de produits industriels	24	24
0500027B	Lycée Jean Dupuy	Tarbes	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	24	24
0500027B	Lycée Jean Dupuy	Tarbes	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	24	24
0500027B	Lycée Jean Dupuy	Tarbes	BTS - Production - Electrotechnique	24	24
0500029D	Lycée Pierre Mendès France	Vic-en-Digne	BTS - Services - Méiers de Test/électro-sonique-parfumerie	18	18
0500030M	Lycée Perraudin	Lourdes	BTS - Services - Préhabilitation dentaire	12	12
0500030K	Lycée Peyramale Saint-Joseph	Lourdes	BTS - Services - Tourisme	16	16
0500050T	Lycée Pradeau la Sidé-Si Pierre	Tarbes	BTS - Production - Méiers de la chimie	30	30
0500050T	Lycée Pradeau la Sidé-Si Pierre	Tarbes	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial	16	16
0500050T	Lycée Pradeau la Sidé-Si Pierre	Tarbes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	35	35
0500050T	Lycée Pradeau la Sidé-Si Pierre	Tarbes	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	24
0500050T	Lycée Pradeau la Sidé-Si Pierre	Tarbes	BTS - Services - Gestion de la PME	12	12
0500050T	Lycée Pradeau la Sidé-Si Pierre	Tarbes	BTS - Production - Systèmes numériques - Option Informatique et réseaux	30	30
0500583F	LUT de Tarbes	Tarbes	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	70	70
0500583F	LUT de Tarbes	Tarbes	BUT - Génie mécanique et production	240	240
0500583F	LUT de Tarbes	Tarbes	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	135	135
0500583F	LUT de Tarbes	Tarbes	BUT - Méiers de l'audiovisuel et de l'Internet	56	56
0500583F	LUT de Tarbes	Tarbes	BUT - Techniques de commercialisation	135	135
0500583F	LUT de Tarbes	Tarbes	BUT - Génie civil - Construction durable	48	48
0500604W	Lycée Desdès De Severac	Castel	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	24	24
0600010C	Lycée François Arago	Perpignan	CPGE - MPSI	48	48
0600010C	Lycée François Arago	Perpignan	CPGE - PCSI	40	40
0600010C	Lycée François Arago	Perpignan	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	36	36
0600010C	Lycée François Arago	Perpignan	BTS - Services - Comptabilité et gestion	18	18
0600010D	Lycée Jean Lucral	Perpignan	BTS - Services - Support à l'action managériale	40	40
0600010D	Lycée Jean Lucral	Perpignan	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	35	35
0600010D	Lycée Jean Lucral	Perpignan	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	38	38
0600010D	Lycée Jean Lucral	Perpignan	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	32	32
0600010D	Lycée Jean Lucral	Perpignan	BTS - Services - Economie sociale familiale	27	27
0600014G	Lycée Pablo Picasso	Perpignan	BTS - Production - Electrotechnique	12	12
0600014G	Lycée Pablo Picasso	Perpignan	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	24	24
0600014G	Lycée Pablo Picasso	Perpignan	BTS - Production - Systèmes numériques - Option Informatique et communication	12	12
0600014G	Lycée Pablo Picasso	Perpignan	BTS - Production - Systèmes numériques - Option électronique et communication	12	12
0600014G	Lycée Pablo Picasso	Perpignan	BTS - Production - Conception et industrialisation en microtechniques	15	15
0600014G	Lycée Pablo Picasso	Perpignan	BTS - Production - Biomatériaux et contrôles	10	10
0600059F	Lycée Notre-Dame De Bon Secours	Perpignan	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	30	30
0600059F	Lycée Notre-Dame De Bon Secours	Perpignan	BTS - Services - Support à l'action managériale	15	15
0600059F	Lycée Notre-Dame De Bon Secours	Perpignan	BTS - Services - Commerce International	36	36
0600077A	Lycée Sainte Louise de Marillac	Perpignan	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	16	16
0600077A	Lycée Sainte Louise de Marillac	Perpignan	BTS - Production - Bâtiment	25	25
0600077A	Lycée Sainte Louise de Marillac	Perpignan	BTS - Production - Systèmes numériques - Option électronique et communication	16	16
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia / Lycée Jean Lucral Perpignan	Perpignan	Licence - Mathématiques - Parcours PFPE	35	35
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Histoire de l'art et archéologie	6	6
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Musicologie - Parcours Musicologie et arts visuels	18	18
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Littères - Parcours Théâtre	8	8
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	DEUST - Méiers de la forme	35	35
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Droit - Accès Santé	20	20
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Mathématiques - Accès Santé	240	240
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Mathématiques	10	10
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	DEUST - Pratique et gestion des activités physiques, sportives et de loisirs pour les publics séniors	40	40
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Portail DARWIN	135	135
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Portail DARWIN - Accès Santé	30	30
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Economie et gestion - Accès Santé	10	10
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Economie et gestion	120	120
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Portail NOBEL	110	110
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Administration économique et sociale	150	150
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais	80	80
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Catalan	35	35
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol	75	75
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais/Espagnol	64	64
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Littères	50	50
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Géographie et aménagement	80	80
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Histoire	135	135
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Sociologie	50	50
0600437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Informatique	50	50
060588D	LUT de Perpignan	Perpignan	BUT - Génie industriel et maintenance	56	56
060588D	LUT de Perpignan	Perpignan	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'environnement et éco-technologies	39	39
060588D	LUT de Perpignan	Perpignan	BUT - Génie biologique Parcours agronomie	39	39
060588D	LUT de Perpignan	Perpignan	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	106	106
060588D	LUT de Perpignan	Perpignan	BUT - Management de La Logistique et des Transports	10	10
0606099W	Lycée Antida Malbl	Perpignan	BTS - Services - Professions immobilières	30	30
0606099W	Lycée Antida Malbl	Perpignan	BTS - Services - Gestion de la PME	35	35
0606099W	Lycée Antida Malbl	Perpignan	BTS - Services - Communication	36	36
0606099W	Lycée Antida Malbl	Perpignan	BTS - Services - Commerce International	30	30
0606323W	Université de Perpignan - Antenne de Forl Romeu	Forl-Romeu-Odeilh-Va	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé	17	17
0606323W	Université de Perpignan - Antenne de Forl Romeu	Forl-Romeu-Odeilh-Va	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	160	160
0606323W	Université de Perpignan - Ant				

UAI	Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Capacité informative	Taux de bacheliers attendus (%)
081004P	Lycée Louis Rascoll	Abbi	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	30	36
081004P	Lycée Louis Rascoll	Abbi	BTS - Services - Comptabilité et gestion	35	34
081005R	Lycée BELLEVUE	Abbi	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + HGG	24	10
081005R	Lycée LAPORTE	Abbi	CPGE - PCSI	48	10
081002Y	Lycée Jean Jaures	Carmaux	BTS - Production - Techniques et services en matériels agricoles	24	21
081002Y	Lycée Jean Jaures	Carmaux	BTS - Production - Maintenance des matériels de construction et de manutention	12	26
081002Y	Lycée Jean Jaures	Carmaux	BTS - Services - Economie sociale familiale	24	29
0810018E	Lycée professionnel Anne Vesuste	Castres	BTS - Services - Opticien-Lunetier	24	21
0810018E	Lycée professionnel Anne Vesuste	Castres	BTS - Services - Prothésiste orthésiste	12	26
0810033W	Lycée professionnel Anne Vesuste	Castres	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	33	30
0810033W	Lycée Jeanne d'Arc	Mazamet	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	15	17
0810079W	Lycée Jeanne d'Arc	Mazamet	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	23
0810095N	Lycée Sainte-Cécile	Abbi	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	35	29
0810095N	Lycée Sainte-Cécile	Abbi	BTS - Services - Communication	18	15
0810100U	Lycée professionnel Saint-Dominique	Abbi	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	18	24
0810103X	Lycée Notre Dame	Castres	BTS - Services - Support à l'action managériale	18	38
0810595C	Lycée La Borde Basse	Castres	CPGE - MPSI	24	12
0810595C	Lycée La Borde Basse	Castres	BTS - Production - Bioqualité	24	25
0810595C	Lycée La Borde Basse	Castres	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	24	23
0810595C	Lycée La Borde Basse	Castres	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	35	30
0810595C	Lycée La Borde Basse	Castres	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	35	29
0810595C	Lycée La Borde Basse	Castres	BTS - Production - Bioanalyses et contrôles	12	21
0810595C	Lycée La Borde Basse	Castres	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfums	12	29
0811175W	Lycée De La Salle Castres	Abbi	BTS - Production - Tricot, éponge, domotique - option A génie climatique et fluide	15	6
0811293R	Institut national universitaire Champollion - Campus de Rodez	Rodez	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Affaires et Commerce International	50	22
0811293R	Institut national universitaire Champollion - Campus de Rodez	Rodez	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Accès Kiné	20	11
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Langues, Littératures & Civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais	100	29
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Droit	185	24
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Géographie et aménagement	40	20
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Psychologie	155	24
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Histoire	80	21
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Sociologie	90	25
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Sciences de la vie	85	16
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Physique, chimie	25	16
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Informatique - Programmation informatique pour l'entreprise et l'innovation technologique	57	17
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Mathématiques	40	18
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Electronique, énergie électrique, automatique	20	13
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Langues, Littératures & Civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes hispaniques et hispano-américaines	60	28
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Lettres	50	27
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Histoire - Parcours Sciences Politiques - Histoire	12	16
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Sociologie - Parcours Sciences Politiques - Sociologie	4	16
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Géographie et aménagement - Parcours Sciences Politiques - Géographie et aménagement	6	16
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Droit - Accès Santé	57	17
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Physique, chimie - Accès Santé	13	16
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Electronique, énergie électrique, automatique - Accès Santé	7	13
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Sciences de la vie - Accès Santé	25	16
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Psychologie - Accès Santé	30	24
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Mathématiques - Accès Santé	15	18
0811293R	Institut national universitaire Champollion - Campus de Rodez	Rodez	Licence - Droit - Parcours Droit Gestion	40	20
0811293R	Institut national universitaire Champollion - Campus de Rodez	Rodez	Licence - Droit - Parcours Droit Gestion - Accès Santé	15	21
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Diplôme d'Université - PARLO	50	37
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Lettres - Accès Santé	5	21
0811293R	Institut national universitaire Champollion	Abbi	Licence - Informatique - Programmation informatique pour l'entreprise et l'innovation technologique - Accès Santé	3	17
0811293R	Institut national universitaire Champollion - Campus de Rodez	Rodez	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	154	17
0811293R	Institut national universitaire Champollion - Campus de Rodez	Rodez	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé	6	17
0811324Z	Lycée professionnel Marie Antonette Riess	Mazamet	BTS - Services - Métiers des Services à l'environnement	15	21
0811341T	SECTION ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CLEMENT DE PÉMILLE	Graulhi	DN MADE - Objet - - Réactivité : tissu contemporain - mûssage artisanal-numérique	16	17
0820021F	Lycée professionnel des métiers du bâtiment et de la topographe	Beaumont-de-Lomagne	BTS - Production - Métiers du géomètre-topographe et de la modification numérique	15	21
0820004J	Lycée Jean De Prades	Castelsarrasin	BTS - Services - Gestion de la PME	20	39
0820004J	Lycée Jean De Prades	Castelsarrasin	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	18	35
0820004J	Lycée Jean De Prades	Castelsarrasin	BTS - Services - Management en Hôtellerie restauration	12	20
0820016X	Lycée François Mitterand	Mossac	BTS - Services - Economie sociale familiale	18	32
0820021C	Lycée Antoine Bourdelle	Montauban	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	24	31
0820021C	Lycée Antoine Bourdelle	Montauban	BTS - Production - Systèmes numériques - Option électronique et communication	12	31
0820021C	Lycée Antoine Bourdelle	Montauban	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	35
0820021C	Lycée Antoine Bourdelle	Montauban	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	35	33
0820021C	Lycée Antoine Bourdelle	Montauban	BTS - Services - Comptabilité et gestion	17	40
0820021C	Lycée Antoine Bourdelle	Montauban	CPGE - PCSI	35	12
0820021C	Lycée Antoine Bourdelle	Montauban	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	15	31
0820021C	Lycée Antoine Bourdelle	Montauban	BTS - Services - Support à l'action managériale	18	37
0820021C	Lycée Antoine Bourdelle	Montauban	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	12	25
0820021C	Lycée Antoine Bourdelle	Montauban	BTS - Production - Systèmes numériques - Option informatique et réseau	24	23
0820021C	Lycée Antoine Bourdelle	Montauban	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	24	33
0820044C	Lycée Pierre Marie THEAS	Montébat	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	24	31
0820883P	Lycée Claude Nougaro	Valence	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfums	24	19
0820990P	Lycée JEAN BAYLET	Valence	BTS - Services - Professions immobilières	24	23
0820904M	Ecole professionnelle privée Esthétique Cosmétique Skhôle d'Art - SGT	Montauban	BTS - Services - Professions immobilières	24	19
0820904M	Ecole professionnelle privée Esthétique Cosmétique Skhôle d'Art - SGT	Castelsarrasin	D.E Infirmier	55	17
I341336T	Régrouperment d'IFSI Université Montpellier	Narbonne	D.E Infirmier	60	17
I341336T	Régrouperment d'IFSI Université Montpellier	Lézès	D.E Infirmier	15	17
I341336T	Régrouperment d'IFSI Université Montpellier	Alès	D.E Infirmier	44	17
I341336T	Régrouperment d'IFSI Université Montpellier	Nîmes	D.E Infirmier	61	17
I341336T	Régrouperment d'IFSI Université Montpellier	Nîmes	D.E Infirmier	124	17
I341336T	Régrouperment d'IFSI Université Montpellier	Bagrin-sur-Cèze	D.E Infirmier	44	17
I341336T	Régrouperment d'IFSI Université Montpellier	Le Vigan	D.E Infirmier	14	17
I341336T	Régrouperment d'IFSI Université Montpellier	Montpellier	D.E Infirmier	124	17
I341336T	Régrouperment d'IFSI Université Montpellier	Montpellier	D.E Infirmier	82	17
I341336T	Régrouperment d'IFSI Université Montpellier	Béziers	D.E Infirmier	46	17
I341336T	Régrouperment d'IFSI Université Montpellier	Sète	D.E Infirmier	39	17
I341336T	Régrouperment d'IFSI Université Montpellier	Castelnau-le-Lez	D.E Infirmier	46	17
I341336T	Régrouperment d'IFSI Université Montpellier	Montpellier	D.E Infirmier	39	17
I341336T	Régrouperment d'IFSI Université Montpellier	Perpignan	D.E Infirmier	85	17

RECTORAT

R76-2022-05-17-00030

Arrêté fixant le pourcentage minimal de bacheliers retenus résidant dans une académie autre que celle où est situé l'établissement



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de Région Académique
A l'Information et à l'Orientation**

Direction de Région Académique
A l'Information et à l'Orientation
Affaire suivie par :
Régis BÉGORRE
DRAIO
☎ 04.67.91.47.95
ce.draio@region-academique-occitanie.fr

Montpellier, le 17 mai 2022

Rectorat
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Madame la Rectrice de la région académique Occitanie Rectrice de l'académie de Montpellier Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, en son article L612-3 – alinéa V

Arrête :

Article 1 : Pour la campagne d'admission post-bac 2022, gérée à travers l'outil Parcoursup, est fixé pour les formations non sélectives menant au grade de licence, le pourcentage maximal de bacheliers retenus résidant dans une académie autre que celle dans laquelle est situé l'établissement.

Article 2 : Ce pourcentage est précisé pour chaque formation et chaque site dans le tableau présenté en annexe.

Article 3 : Les secrétaires généraux des académies de Toulouse et Montpellier sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Occitanie.

La rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités


Sophie Béjean

Campagne d'admission post-bac 2022 gérée à travers l'outil Parcoursup

Taux maximum de non-résidents sur la région académique

UI	Libellé établissement	Commune	Spécialité/mention	Capacité informative	Taux maximum de non résidents (%)
0110965M	Université de Perpignan - Antenne de Narbonne	Narbonne	Licence - Droit	170	50
0110965M	Université de Perpignan - Antenne de Narbonne	Narbonne	Licence - Droit - Accès Santé	20	50
0111043Z	Université de Montpellier, Antenne de Carcassonne	Carcassonne	Licence - Sciences et technologies - Parcours Pluridisciplinaire et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	34	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Sciences et technologies - Parcours Pluridisciplinaire et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	64	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Sciences et technologies - Parcours Pluridisciplinaire et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	50	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Sciences et technologies - Parcours Pluridisciplinaire et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	85	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Psychologie	30	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit	19	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Economie	19	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Electronique, énergie électrique, automatique	19	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Informatique	19	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mécanique	25	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique	38	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique, chimie	92	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Chimie	38	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences de la vie et de la terre	42	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques et Informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	38	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques et Informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	12	5
0301577B	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	180	5
0301687YV	Université de Montpellier, Antenne de Nîmes	Nîmes	Licence - Mathématiques - Parcours Mathématiques-Informatique, Mathématiques-Physique, Mathématiques-Mécanique	100	50
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Psychologie - Accès Santé	30	5
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Psychologie - Accès Santé	400	5
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Droit - Accès Santé	40	5
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Droit - Accès Santé	500	5
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Sciences de la vie - Biologie-environnement - Accès Santé	40	5
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Sciences de la vie - Biologie-environnement - Accès Santé	30	5
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Sciences de la vie - Biologie-environnement - Accès Santé	200	5
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Sciences de la vie - Biologie-environnement - Accès Santé	300	5
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Arts - Parcours Design	200	5
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Arts - Parcours Design	200	5
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol	500	50
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais	500	50
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Administration économique et sociale	270	50
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Administration économique et sociale	300	50
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Histoire - Parcours Histoire et patrimoine	740	24
0301687YV	Université de Nîmes	Nîmes	Licence - Histoire - Parcours Histoire et patrimoine	400	10
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Economie - Parcours parcours Economie et Gestion	174	10
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Economie - Parcours parcours Economie et Gestion	1530	30
0311382J	Université Toulouse 1 - Antenne de Montauban	Montauban	Licence - Gestion	60	10
0311382J	Université Toulouse 1 - Antenne de Montauban	Montauban	Licence - Droit - Parcours parcours Droit	150	24
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Droit - Parcours parcours Droit	60	5
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Droit - Parcours parcours Droit	175	5
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Economie - parcours Economie	50	5
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Economie - parcours Economie	60	5
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Allemand	530	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes anglophones	30	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Arabes (non-débutants)	60	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Catalan	400	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol (non-débutants)	50	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Italien (non-débutants)	600	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Langue et culture japonaises	675	5
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Affaires Economiques Internationales, Commerce International, Communication Internationale	70	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Lettres - Parcours Lettres classiques	500	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Lettres - Parcours Lettres modernes	70	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Occitan	70	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Occitan	120	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Philosophie - Parcours Philosophie mineure Humanités	50	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Portugais (non-débutants)	120	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Russe	250	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol	450	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Géographie et aménagement - Parcours Géographie, Aménagement et Environnement	250	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Histoire de l'art et archéologie - Parcours Histoire de l'art et Archéologie	520	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Histoire	150	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Mathématiques et Informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	1000	5
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Psychologie	250	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Sciences sociales - Parcours Economie et sociologie	450	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Sciences sociales - Parcours Economie et sociologie	165	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Sociologie	450	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie - Parcours Anthropologie, Ethnologie	250	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie - Parcours Anthropologie, Ethnologie	100	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Langues et culture chinoises	150	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Sciences sociales - Parcours Gestion appliquée aux SHS	120	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Information et communication - Parcours Documentation	120	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Arts - Parcours Cinéma et audiovisuel	300	5
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Arts - Parcours Lettres et Arts	300	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Sciences sociales - Parcours pluridisciplinaire : histoire, géographie, sociologie, économie	60	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol, Jeunes Talents	50	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Bilingue	60	50
0311382J	Université Toulouse 1 Capitole	Toulouse	Licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Bilingue	60	50

UN	Libellé établissement	Commune	Spécialité/mention	Capacité informative	Taux maximum de non résidents (%)
03411393K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sciences du langage - Sciences du langage mineure découverte en Sciences de l'Education	100	5
03411393K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sociologie - Sociologie mineure découverte en Sciences de l'Education	40	5
03411393K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sciences de l'éducation - Sciences de l'éducation mineure découverte en Sciences du Langage ou Sociologie	100	5
03411393K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littéraires & civilisations étrangères et régionales - Parcours Bilinguisme : Allemand-Anglais	60	50
03411393K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littéraires & civilisations étrangères et régionales - Parcours Bilinguisme : Histoire - Allemand	60	50
03411393K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Philosophie - Parcours Philosophie mineure Sociologie	120	50
03411393K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Lettres - Parcours Littéraires modernes-Alemand, études transculturelles	5	50
03411393K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Lettres - Parcours Littéraires modernes-Alemand, études transculturelles	5	50
03411393K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littéraires & civilisations étrangères et régionales - Parcours Bilinguisme Occitan - Catalan	100	5
03411393K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sciences de l'éducation - Parcours Sciences de l'éducation mineure Psychologie	100	23
03411393K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Sciences de l'éducation - Parcours Sciences de l'éducation mineure découverte en Arts et Lettres	100	5
03411393K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues - Parcours Langues, Littéraires, Alimentation (L1) Parcours Portugais (grands débutants)	60	50
03411393K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littéraires & civilisations étrangères et régionales - Parcours Italien (grands débutants)	45	50
03411393K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littéraires & civilisations étrangères et régionales - Parcours Italien (grands débutants)	50	50
03411393K	Université Toulouse 2 Jean Jaures	Toulouse	Licence - Langues, littéraires & civilisations étrangères et régionales - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	496	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Chimie	46	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Chimie - Accès Santé	130	50
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Electronique, énergie électrique, automatique - Accès Santé	105	10
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mécatronique	130	10
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mécatronique	276	50
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mathématiques	124	10
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Sciences de la vie - Accès Santé	100	25
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Sciences de la vie - Accès Santé	98	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Galnie civil - Accès Santé	90	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Galnie civil - Accès Santé	40	10
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Informatiques - Accès Santé	36	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Informatiques - Accès Santé	18	50
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mécatronique - Accès Santé	36	10
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mécatronique - Accès Santé	72	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mécatronique et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - Accès Santé	36	50
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mathématiques - Sciences et Humanités	20	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Histoire	36	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Histoire	20	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Géographie et aménagement - Géographie, Aménagement et Environnement	35	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques et Informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	30	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Philosophie	20	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences du langage	36	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sociologie	150	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit	275	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences de la vie	25	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Electronique, énergie électrique, automatique	50	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Informatique	25	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mécatronique	75	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences et Humanités	18	50
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques	32	50
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mathématiques - Sciences et Humanités - Accès Santé	36	20
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Mathématiques - Sciences et Humanités - Accès Santé	25	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Physique, chimie - Accès Santé	36	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Physique, chimie - Accès Santé	25	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Physique, chimie - Accès Santé	35	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Sciences de l'éducation - Parcours Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPE)	125	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Sciences de l'éducation - Parcours Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPE)	90	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Sciences de l'éducation - Parcours Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPE)	100	5
03411394L	Université Toulouse 3 Paul Sabatier	Toulouse	Licence - Sciences de l'éducation - Parcours Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPE)	115	50
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie - Parcours Ethnologie	100	5
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Sciences sociales	655	5
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Psychologie - Accès Santé	100	5
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - MIMSHS	20	5
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - MIMSHS - Accès Santé	20	5
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Humanités - Parcours Parcours Lettres classiques	40	50
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Humanités - Parcours Parcours Cultures des mondes antiques et médiévaux	40	50
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Humanités - Parcours Langues - Portail Humanités - Parcours Etude et pratique du français (préparation à l'entrée aux écoles d'orthophonie)	15	50
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Sciences du langage - Parcours Etude de la Langue Française (ELF)	95	50
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Administration économique et sociale - Parcours International	45	5
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Etudes théâtrales	140	15
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Cinéma et Audiovisuel	375	5
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Administration économique et sociale - Parcours AES	300	5
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Histoire	300	50
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Histoire	220	50
0341089Z	Université Paul Valéry - Montpellier 3	Montpellier	Licence - Géographie et aménagement - Parcours Géographie-aménagement	175	50

UM	Libellé établissement	Commune	Spécialité/mention	Capacité Informativa	Taux maximum de non résidents (%)
0660437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Administration économique et sociale	150	50
0660437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Langues, littéraires et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais	80	50
0660437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Langues, littéraires et civilisations étrangères et régionales - Parcours Catalan	35	50
0660437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Langues, littéraires et civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol	65	50
0660437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais/Espagnol	75	50
0660437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Lettres	64	50
0660437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Géographie et aménagement	50	50
0660437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Histoire	80	50
0660437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Sociologie	135	50
0660437S	Université de Perpignan Via Domitia	Perpignan	Licence - Informatique	50	15
0660437S	Université de Perpignan - Antenne de Font Romeu	Font-Romeu-Odeillo-Via	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé	10	5
0660437S	Université de Perpignan - Antenne de Font Romeu	Font-Romeu-Odeillo-Via	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	180	5
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	68	50
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	50	50
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Pluridisciplinaire et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	20	50
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Alliances et Carrières Internationales	20	50
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Accès Kiné	100	50
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Langues, littéraires et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais	185	25
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Droit	40	50
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Géographie et aménagement	155	5
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Psychologie	80	50
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Histoire	90	50
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Sociologie	85	5
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Sciences de la vie	25	21
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Physique chimie	57	25
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Informatique, Programmation Informatique pour l'entreprise et l'innovation technologique	40	17
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Mathématiques	20	25
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Electronique, Energie électrique, automatique	60	50
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Langues, littéraires et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes hispaniques et hispano-américaines	30	50
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Lettres	12	13
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Histoire - Parcours Sciences Politiques : Histoire	4	13
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Sociologie - Parcours Sciences Politiques : Sociologie	12	13
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Géographie et aménagement - Parcours Sciences Politiques : Géographie et aménagement	4	13
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Droit - Accès Santé	55	17
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Physique, chimie - Accès Santé	5	25
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Electronique, Energie électrique, automatique - Accès Santé	7	25
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Sciences de la vie - Accès Santé	26	5
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Psychologie - Accès Santé	36	5
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Mathématiques - Accès Santé	16	17
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Droit - Parcours Droit Gestion	40	50
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Droit - Parcours Droit Gestion - Accès Santé	15	25
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Lettres - Accès Santé	5	25
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Informatique - Programmation Informatique pour l'entreprise et l'innovation technologique - Accès Santé	3	25
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	154	5
0660437S	Université de Montpellier, Antenne de Perpignan	Perpignan	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé	6	9

SGAMI SUD

R76-2022-05-31-00002

Arrêté composition jury examen pro major OPJ
2022 Toulouse



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

de la zone de défense et de sécurité Sud

Secrétariat général pour l'administration

du ministère de l'intérieur Sud

Direction des ressources humaines
Délégation territoriale de Toulouse
Bureau des personnels et du recrutement
SGAMI/DRH/DT/BPR/section recrutement N°2022/09

Arrêté fixant la composition du jury pour l'examen professionnel relatif à l'accès au grade de major de police OPJ au titre de l'année 2022

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours; des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2021 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de major de police de la police nationale ;

VU l'arrêté du 10 janvier 2022 autorisant au titre de l'année 2022, l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de major de police défini au 1° de l'article 18-1 du décret n°2004-1439 du 23 décembre 2004 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

SUR proposition du secrétaire général de zone de défense et de sécurité Sud ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En application des dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 15 décembre 2021 susvisé, le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de major de police OPJ est composé comme suit :

- M. Jean-Michel LEDUC : Commandant - CSP DECAZEVILLE
- M. Bruno MIRABE : Commandant - DIDPAF 31
- M. Olivier DONNEZ : Major - DDSP 31
- M. Stéphane GASC : Major – DDSP 09
- M. Stéphane LAFFONT : Major - DDSP 31
- M. Frédéric LECUSSAN : Major - DDSP 31
- M. Alain PEITAVI : Major DDSP31
- M. Hervé WALLEZ : Major – DDSP 31

ARTICLE 2 Le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 31 mai 2022

P/ le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud
P/ La cheffe du bureau des personnels
et du recrutement

La cheffe de la section recrutement
Adjointe à la cheffe de bureau



Marie-Laurence MAXIMIN